

Etude 2003

Analyse du processus de gestation du génocide des Juifs et des Tutsi

Mirjam ZOMERSZTAJN

En matière d'horreur, l'histoire n'est pas avare de variantes André Froissard (1987), Le crime contre l'humanité

Was er glaubt is einerlei In der Rasse liegt die Schweinerei Helmut von Gerlach (1937), Von Rechts nach Links

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION: DEFINITION DU GENOCIDE	2
II. LES JUIFS D'EUROPE	6
II. LES JOII S D'EUROF E	0
A. Les racines du mal : de l'antijudaïsme à l'antisémitisme	6
L'antijudaïsme ou l'opposition religieuse	6
2. L'antisémitisme ou l'opposition raciale	8
B. L'antisémitisme nazi ou le complot juif mondial	12
C. La décision de génocide	16
III. LES TUTSI DU RWANDA	20
A. Les racines du mal : l'"immatriculation" ethnique coloniale ou l'histoire importée	20
1. L'histoire importée et son appropriation par les élites Tutsi	20
2. L'histoire importée et son appropriation par les élites Hutu	26
B. Les réponses de l'"Akazu" face à la pression démocratique	33
C. Réflexions sur la prise de décision du génocide	40
IV. CONCLUSION : MISE EN PARALLELE DU PROCESSUS DE GESTATION DES DEUX	
GENOCIDES	42
V. BIBLIOGRAPHIE	44

I. INTRODUCTION: DEFINITION DU GENOCIDE

Le vingtième siècle a été par trois fois témoin du plus achevé des crimes contre l'humanité : le génocide¹.

Le mot même de "génocide", constitué de deux racines, l'une grecque, genos, qui signifie origine ou espèce, et l'autre, latine, provenant du verbe caedere, qui signifie tuer, fut inventé en 1944 par Raphaël Lemkin, professeur de droit international à l'université de Yale². En fait, la proposition de Lemkin s'inscrivait dans un vaste mouvement de révision du droit pénal international. initié entre les deux guerres mondiales et accéléré au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale après la prise de conscience de la politique d'extermination des nazis. Les Alliés entendaient, d'une part, organiser la société internationale de manière à prévenir la résurgence de tels crimes, et d'autre part, construire un ordre juridique capable de réprimer efficacement de telles atrocités.

Toutefois, la spécificité des crimes nazis rendait la tâche difficile aux juristes : les crimes commis l'avaient été par un Etat, et les Etats étaient par définition souverains et n'avaient de compte à rendre à personne. Il n'y avait aucune réglementation internationale qui interdisait à un Etat d'opprimer et tuer ses citoyens. De même, aucun texte législatif ne permettait à un autre Etat de recourir à une intervention à des fins humanitaires. De plus, la codification du droit pénal international exigeait que trois problèmes majeurs soient résolus : "la définition de l'infraction internationale, l'établissement d'une responsabilité individuelle par le rejet de l'exception pénale du commandement de la loi ou de l'autorité. l'identification des participants à l'entreprise criminelle"3.

Deux concepts juridiques furent alors proposés : celui de génocide et celui de crimes contre l'humanité. Nüremberg retint celui de crimes contre l'humanité. En fait, les deux concepts étaient proches, et ne s'excluaient pas : les crimes contre l'humanité englobaient le génocide, qui constituait la version la plus achevée du crime contre l'humanité puisqu'il visait à la destruction de toute une entité de l'espèce humaine⁴. La définition juridique du crime contre l'humanité, telle

¹ Le génocide des Arméniens (1915-1919), des Juifs (1941-1945) et des Tutsi (1994).

² Raphaël Lemkin définit le génocide comme "(...) la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. [...] [Le Génocide] propose plutôt de signifier un plan coordonné de différentes actions visant à détruire les fondements essentiels de la vie des groupes nationaux, pour anéantir ces groupes eux-mêmes. [...] Le génocide est dirigé contre le groupe national en tant qu'entité, et les actions qu'il entraîne sont menées contre des individus, non en raison de leurs qualités individuelles, mais parce qu'ils sont des membres du groupe national" (LEMKIN R., Axis Rule in Occupied Europe, Carnegie Endowment, Washington D.C., 1944, cité par TERNON Y., L'Etat criminel. Les génocides au XXème siècle, Editions Du Seuil, Paris, 1995, p. 17).

³ *Ibid.*, p. 22.

⁴ Certains auteurs ne sont pas du tout d'accord avec cette classification : par exemple. Vladimir Grigorieff suscite la réflexion en démontrant que Génocide et crimes contre l'Humanité (avec un h majuscule) sont synonymes : "au-delà du caractère unique de chaque homme, il existe une diversité d'ethnies et de groupes d'appartenance, qui forment au plan collectif la richesse de l'Humanité. Il en résulte donc que toute tentative d'extermination d'un rameau du genre humain, que soit une ethnie ou un groupe d'appartenance, est un crime contre l'Humanité, en ce sens que, non seulement l'Humanité du fait de cette extermination sort appauvrie de nombreuses vies, mais encore appauvrie de ce qu'avait de particulier et d'unique l'effort accompli par une communauté d'hommes, un groupe ethnique ou d'appartenance, en vue de son humanisation, et qu'on appelle très justement culture et moins innocemment civilisation" (GREGORIEFF V., Le judéocide, Editions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1994, p. 84).

qu'elle fut énoncée dans l'article 6(c) du Statut du tribunal militaire international, annexé à l'Accord de Londres du 8 août 1945⁵, et qui constitue toujours une importante source du droit en la matière, était la suivante : "(...) l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne des pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime entrant dans la compétence du tribunal, ou en liaison avec ce crime. Les dirigeants, organisateurs, provocateurs ou complices qui ont pris part à l'élaboration ou à l'exécution d'un plan concerté ou d'un complot pour commettre l'un quelconque des crimes cidessous définis sont responsables de tous les actes accomplis par toutes personnes, en exécution de ce plan".

Le terme "génocide" apparut officiellement le 11 décembre 1946⁶ ou la première Assemblée générale des Nations unies le définit dans sa déclaration 96-I: "(...) le génocide est un refus du droit à l'existence de groupes humains entiers, de même que l'homicide est le refus du droit à l'existence à un individu; un tel refus bouleverse la conscience humaine; inflige de grandes pertes à l'Humanité qui se trouve ainsi privée des apports culturels ou autres de ces groupes [...]. L'assemblée générale, en conséquence, affirme que le génocide est un crime du droit des gens que le monde civilisé condamne et pour lequel les auteurs principaux et leurs complices, qu'ils soient des personnes privées, des fonctionnaires ou des hommes d'Etat, doivent être punis, qu'ils agissent pour des raisons raciales, religieuses, politiques ou pour d'autres motifs". Cette même résolution chargeait le Conseil économique et social de rédiger un projet de Convention sur le crime de génocide.

C'est le 9 décembre 1948 que fut adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies la Convention internationale sur la prévention et la répression du crime de génocide. L'article II définit le génocide comme "(...) un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe,
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant
- d) entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- e) Mesures visant à entraver les naissances au sein d'un groupe;
- f) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe".

Pourtant, cette définition juridique ne permettait pas de traduire précisément l'événement historique du génocide, tel qu'il avait réellement été réalisé dans les faits. L'historien Maxime

⁵A noter que le tribunal militaire international retenait au total quatre chefs d'accusation : le plan concerté ou le complot; les crimes contre la paix, les crimes de guerre et les crimes contre

⁶En fait, le terme de "génocide" apparaît déjà dans l'acte d'accusation du Tribunal Militaire International dès le 18 octobre 1945 et est défi comme "(...) l'extermination de groupes raciaux et nationaux parmi la population civile de certains territoire occupés, afin de détruire des races ou classes déterminées de populations et de groupes nationaux, raciaux ou religieux, particulièrement les Juifs, les Polonais, les Tziganes" ("Procès des grands criminels de guerre devant le Tribunal international", Nuremberg, 14 novembre 1945-1er octobre 1946, Nuremberg, 1947, 42 volumes, tome I, pp. 46-47, cité par TERNON Y., L'Etat criminel..., op. cit., p. 39). On retrouve encore le terme au sein du réquisitoire britannique -mais sous un concept encore plus élargi, puisqu'il comprend la Yougoslavie, les habitants non-allemands de l'Alsace-Lorraine, les populations des Pays-Bas et de la Norvège - ainsi qu'au sein du réquisitoire français. Toutefois, le mot ne sera pas utilisé dans le jugement du Tribunal daté du 1er octobre 1946, mais les tribunaux nationaux alliés l'utiliseront lors des procès des criminels de guerre nazis.

Steinberg a brillamment démontré les défaillances d'une telle définition : "[la Convention] ne fait pas la moindre différence entre "l'intention de détruire [...] tout [un groupe] ou [seulement, une...] partie". Avec cette déclinaison du "tout" à la "partie", la nouvelle catégorie juridique de génocide devient pour le moins problématique, sinon ambiguë. Il lui suffit d'identifier "le meurtre de membres du groupe" visé "comme tel" pour le qualifier de génocide. A la limite, celui d'un seul membre - tué en raison de son appartenance au groupe en relèverait. Le crime de génocide ne serait dès lors qu'un crime raciste ou xénophobe puisqu'aussi bien, dans les deux cas, la victime est tuée en raison de son identité. La spécificité des victimes n'instruit pas la qualité de l'événement. Elle désigne tout autant un pogrome ou une ratonnade que l'assassinat d'un peuple. Avec cette grille de lecture juridique, l'historien, empêtré dans les crimes de l'histoire perdrait tout sens historique. Il ne verrait qu'une différence de quantité entre un progrome comme la nuit de cristal et 1938 et le plus grand des massacres du génocide juif, la tuerie à 5 chiffres dans le ravin de Baby Yar en 1941. Les 91 Juifs tués dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938 s'inscriraient dans la même série que les 33.771 Juifs de Kiev, fusillés à la sortie de la ville, dans le ravin de Baby Yar, en ... deux jours, les 29 et 30 septembre 1941". Toujours selon Maxime Steinberg, la définition juridique du génocide relève plutôt d'une persécution meurtrière ou d'une répression terroriste. "Les tueries que celle-ci génère ne sont pas, comme dans l'assassinat d'un peuple, cette entreprise systématique d'extermination mobilisant toute la puissance de l'appareil d'Etat pour qu'en marge de toute légalité, des forces spéciales investies de sa sécurité, mais échappant à son autorité, fassent disparaître au plus tôt le plus grand nombre possible de membres du groupe visé, et ce nécessairement sans considération de sexe ou d'âge"8

De fait, une toute autre définition par un "expert en génocide" "au travail" : Himmler, dans un discours daté du 6 octobre 1943 adressé aux *Gauleiter* et *Reichsleiter* à Posen, nous livre la politique qu'il entend mener à propos (et uniquement) des Juifs : "Je vous demande avec insistance d'écouter simplement ce que je dis ici en petit comité et de ne jamais en parler. La question suivante nous a été posée : "Que fait-on des femmes et des enfants ?" Je me suis décidé et j'ai là aussi trouvé une solution évidente. Je ne me sentais en effet pas le droit d'exterminer les hommes-dites si vous voulez, de les tuer ou de les faire tuer - et de laisser grandir les enfants qui se vengeraient sur nos enfants et nos descendants. Il a fallu prendre la grave décision de faire disparaître ce peuple de la terre. Ce fut pour l'organisation qui dut accomplir cette tâche la chose la plus dure qu'elle ait connue."9.

Le génocide vise à faire disparaître de la surface de la terre un peuple tout entier. Le but est bien de priver un peuple d'avenir. Nous sommes clairement devant la configuration d'un génocide à partir du moment où se pose le sort des femmes et des enfants. Ainsi, les événements qui suivirent la prise de l'enclave bosniaque de Srebrenica témoignent plutôt d'une politique de terreur visant à l'épuration ethnique d'un territoire serbe : l'agresseur serbe sépare les hommes valides des femmes, enfants et vieillards grabataires. Les premiers, s'ils ne s'étaient pas au préalable enfuis dans la forêt, sont exécutés, les seconds sont transportés et abandonnés en zone bosniaque. Le but n'est donc pas de faire disparaître l'entité musulmane, mais de rendre un territoire ethniquement pur. Le but (territoire ethniquement homogène) et le moyen (politique meurtrière) ne se confondent pas.

Le plus achevé des crimes contre l'humanité, le génocide, n'a rien de spontané. Il est le résultat d'un long processus. C'est l'étude de l'ensemble des actes qui ont mené à l'assassinat de

⁷ STEINBERG M., "Le génocide au XXème siècle : lecture juridique ou historique", DESTEXHE A., FORET M. (dir.), *De Nuremberg à La Haye et Arusha*, Etablissement Emile Bruylant, Bruxelles, 1997, pp. 61-62.

⁸ *Ibid.*, p. 62.

⁹ Le Génocide Juif. 1941-1944, Dossier pédagogique, Centre technique de l'Enseignement de la Communauté française, Frameries, 1994.

trois peuples en l'espace d'un siècle que nous avons voulu étudier. L'approche comparative devrait nous permettre d'identifier une série de points de convergence et/ou de divergence. Une comparaison thématique comme base d'analyse s'était tout d'abord imposée à nous. Nos lectures nous ont amenée à reconsidérer la méthodologie. En effet, chaque génocide est trop lié à des éléments strictement endogènes et faire entrer dans des catégories des événements qui ne sont pas rigoureusement identiques nous a semblé relever davantage de la spéculation intellectuelle que de la recherche scientifique. Une reconstruction chronologique du processus de gestation nous a paru moins réductrice des faits.

Par ailleurs, la modestie des sources d'information relatives au génocide des Arméniens et, en outre, l'accessibilité très limitée à celles-ci, nous ont conduite à nous limiter aux deux derniers génocide de ce XXème siècle.

II. LES JUIFS D'EUROPE

A. Les racines du mal : de l'antijudaïsme à l'antisémitisme

1. L'antijudaïsme ou l'opposition religieuse

Bien que ce soit sous le nazisme qu'a été planifiée la disparition totale des Juifs d'Europe, les mesures antijuives ne datent pas de cette époque. Au contraire, l'antisémitisme¹⁰ trouve ses racines dans l'histoire du christianisme¹¹. Dès le quatrième siècle de notre ère, l'Eglise chrétienne prend suffisamment d'importance pour s'imposer en tant que religion d'Etat, et à ce titre, dicte l'attitude à adopter à l'égard des Juifs. Celle-ci se traduit par une politique de conversion¹²: "pour l'intelligence de cette conduite, il importe de voir que l'Eglise voulait convertir les Juifs non pas tant pour commander plus de fidèles (les Juifs ne constituèrent jamais une forte population), mais parce qu'elle jugeait être du devoir des vrais croyants de sauver les incroyants de la condamnation aux flammes éternelles de l'enfer. Par son zèle à convertir, le chrétien donnait la mesure de la valeur de sa foi. Le christianisme n'était pas une religion entre les religions, mais la vraie religion et la seule. Qui n'était pas dans le sein de l'Eglise n'en restait vraisemblablement à l'écart que par ignorance, ou par erreur. Or les Juifs ne pouvaient accepter le christianisme" 13.

Cependant, la politique de conversion¹⁴ ne remporte guère de succès. Selon Hilberg : "l'échec de la conversion en masse eut des effets de très grande portée. L'insuccès amena l'Eglise

¹⁰ Le terme *Antisemitismus* (antisémitisme) qui apparaît pour la première fois en Allemagne en 1880 sous la plume de Wilhelm Marr, auteur de "*Der Sieg des Judentums über das Germanentum*" (la victoire du judaïsme sur le germanisme), est à connotation raciale (racisme anti-juif) et exprime une hostilité envers un groupe social. Alors que l'"antijudaïsme", encore appelé "antisémitisme de différenciation", qui caractérise le moyen-âge, exprime une hostilité à base religieuse.

¹¹ Certains historiens font remonter l'antisémitisme jusqu'à la naissance même du judaïsme, lors du pacte sacré entre Abraham et Dieu. Les textes antiques témoignent de l'existence de nombreux thèmes antisémites, mais un débat oppose encore les historiens sur l'importance à accorder à ces thèses sous l'Antiquité païenne. D'autres historiens démontrent que l'antisémitisme ne prend naissance qu'avec la diffusion du christianisme. D'après G. Bensoussan, "pour les Pères de l'Église, les Juifs résiduels remplissent une triple action qui sert la foi chrétienne. D'une part, leur existence physique prouve, contre les païens, l'authenticité des Écritures. D'autre part, leur dispersion et leur humiliation sont la preuve que le choix de Dieu s'est déplacé d'"Israël selon la chair" à "Israël selon l'esprit" (verus Israël). Enfin, il est bon qu'ils survivent pour qu'à la fin des temps ils se convertissent en masse au christianisme, sauvant même par leur présence la chrétienté de l'Antéchrist" (BENSOUSSAN G., Génocide pour mémoire. Des racines du désastre aux questions d'aujourd'hui, Histoire Editions du Félin, s.l., 1989, p. 18).

¹² A noter que Rome n'était pas en faveur des conversions forcées mais préférait que le changement de foi s'effectue selon un désir sincère.

¹³ HILBERG R., La destruction des Juifs d'Europe, Gallimard, Folio histoire, Paris, 1988, p. 13.

¹⁴ L'Eglise se méfie même des Juifs convertis : ainsi, en Espagne, où les Juifs connaissent le plus de persécutions et d'hostilités, le clergé délivre des certificats de pureté aux chrétiens de véritable ascendance, alors que pour les autres, l'Eglise établit différentes catégories telles que "demi nouveaux chrétiens", "nouveaux chrétiens au quart", etc. Le sort des Juifs convertis n'est guère

à considérer les Juifs comme un groupe spécifique différent des chrétiens, sourd à l'appel du christianisme, dangereux pour la foi chrétienne^{"15}. Afin de protéger ses ouailles, l'Eglise élabore, dès le quatrième siècle, par les biais des conciles locaux, les premières mesures à l'encontre des Juifs: interdiction des mariages mixtes, d'occuper un poste dans la fonction publique, de débattre de matières religieuses, et pour juifs et chrétiens de vivre ensemble. Bien que leur situation diffère selon le lieu géographique, cette époque annonce le début des persécutions et humiliations l'égard des Juifs, qui souvent doivent choisir entre baptême et exil.

Le début des croisades au onzième siècle, dont l'objectif est de délivrer les lieux saints tombés aux mains des musulmans, fournit le prétexte à nombreux massacres de Juifs. Ainsi, ces paroles d'un croisé de Rouen, Guibert de Nogent (1053-1124), qui témoigne de l'esprit qui régnait à l'époque : "nous souhaitons (...) combattre les ennemis de Dieu en Orient; mais nous avons sous les yeux les Juifs, une race plus hostile à Dieu que toutes les autres. Nous faisons tout ce travail à rebours" 17. Ensuite, après l'adoption du Concile de Latran en 1294, l'Eglise impose la création de ghettos et la "rouelle", qui est un signe distinctif. Plus tard, la peste noire qui ravage l'Europe en la privant du tiers de ses habitants, au milieu du quatorzième siècle, provoque l'ire du peuple. De nombreux massacres sont perpétrés, bien que le pape Clément VI explique dans une bulle de septembre 1334 que les Juifs n'échappent pas à l'épidémie.

Face aux persécutions et interdictions, vivant sous la menace permanente d'une expulsion, les Juifs sont obligés de se spécialiser dans des métiers n'exigeant guère l'acquisition de biens matériels encombrants, tels que l'usure¹⁸, la banque, la joaillerie, l'orfèvrerie etc. Ainsi, le jour venu, ils peuvent rapidement rassembler leurs affaires. De même, à l'image de toutes les populations dispersées, les Juifs se distinguent par leur habileté pour le commerce international. Ces activités économiques, dictées par les contraintes du milieu dans lequel ils évoluent, leur seront pourtant reprochées avec virulence, tant par les chrétiens du moyen-âge que par les antisémites laïques du dix-neuvième siècle.

Le siècle des Lumières fait naître un courant philosophique favorable aux Juifs, qui dénonce les excès du fanatisme chrétien, tout en dénonçant les intolérances de la religion juive! Ainsi, nous fait remarquer G. Bensoussan, "le judaïsme européen est alors pris dans une contradiction essentielle dont il n'a pas conscience. L'émancipation l'intègre à la culture nationale

¹⁶ Reprenons encore de l'ouvrage de Hilberg ce passage très révélateur d'un recueil de lois allemandes du quinzième siècle, le code municipal de Salzwedel, paragraphe 83.2, qu'il emprunte à KISCH G., *The Jews ..., op.cit.*, p. 268 : "Si un Juif est agressé par un Chrétien ou le tue, le Juif ne peut opposer aucune réponse, mais il doit souffrir en silence l'application de la loi car étant persécuteur de Dieu et meurtrier de la chrétienté, il n'a aucun droit à la complaisance chrétienne".

enviable et donne lieu à une situation paradoxale : il vaut presque mieux être juif que chrétien converti d'origine juive ! En 1449, en Italie, un tribunal de Tolède interdit aux nouveaux chrétiens l'accès à la fonction publique. Les nouveaux chrétiens médecins sont accusés de tuer leurs malades, etc. Cfr. HILBERG R., *La destruction ..., op. cit.,* p.14 et consulter les ouvrages suivants cités par Hilberg : KISCH G., *The Jews in Medieval Germany*, s. éd., Chicago, 1949; ROTH C., "Marranos and Racial Anti-Semitism - A Study in Parallels", Jewish Social Studies, n°2, 1940; POLIAKOV L., *Histoire de l'antisémitisme. 1. L'âge de la foi*, Calmann-Lévy, Paris, 1981; POLIAKOV L., *Histoire de l'antisémitisme. 2. L'âge de la science*, Calmann-Lévy, Paris, 1981.

¹⁵ *Ibid.*, pp. 14-15.

¹⁷ Cité par FONTETTE F. de, *Histoire de l'antisémitisme*, Presses universitaires de France, Que sais-je ?, n°2039, Paris, 1991, p. 46.

¹⁸ Les Juifs se spécialisent dans l'usure également parce que le droit canonique interdit aux chrétiens de se consacrer à ce type d'activités, quelque soit le taux auquel l'argent est prêté et malgré la demande de crédit exprimée par l'économie médiévale.

tandis que la nation qui se cherche, se forge d'autant mieux qu'elle l'exclut. L'antisémitisme devient un ciment national au moment précis où les Juifs cassent les murs intellectuels du ghetto" 19.

Au dix-neuvième siècle, les antisémites, qui ne se réclament plus de la religion chrétienne, mais qui ont hérité de l'Eglise "(...) la conviction qu'on ne pouvait ni changer, ni convertir, ni assimiler les Juifs, qu'ils étaient une sorte de produit fini, immuable dans ses comportements, rigidifié dans ses idées, inébranlable dans ses croyances"²⁰, militent en vue de l'expulsion pure et simple des Juifs. Si l'antijudaïsme chrétien du moyen-âge et l'antisémitisme laïque du dix-neuvième siècle s'accordent pour déclarer le Juif "irrécupérable", une différence fondamentale oppose toutefois les antijudaïques aux antisémites : le racisme antijuif.

2. L'antisémitisme ou l'opposition raciale

L'idée fondamentale du racisme repose sur une hiérarchisation rigide des races, déclinée en races inférieures et supérieures, où l'individu qui appartient à une race inférieure est stigmatisé en tant que tel, indépendamment de ses qualités personnelles, de l'écoulement du temps, ou d'une transplantation géographique. Arthur de Gobineau, souvent considéré comme le père du racisme²¹ et auteur de l'"Essai sur l'inégalité des races humaines" (1853 et 1855), explique que les civilisations déclinent et disparaissent uniquement en raison de la dégénérescence de leurs qualités héréditaires due au mélange des races²².

Ensuite, le darwinisme social, dont la paternité revient à Herbert Spencer, pervertit l'oeuvre de Darwin en appliquant le principe de la théorie de la sélection naturelle chez les animaux à l'Homme. La survie du plus fort et du plus apte passe par l'apologie de la violence. Zeev Sternhell nous explique comment ce courant s'est infiltré au sein de la société au point de se transformer en véritable religion : "la révolution darwinienne imprègne profondément l'atmosphère intellectuelle de

¹⁹ BENSOUSSAN G., *Histoire de la Shoah*, Presses Universitaires de France, Que sais-je, n°3081, Paris, 1996, p. 8.

²⁰ *Ibid.*, p. 15.

²¹ Le racisme, sous sa forme materne, trouve son origine dans les Grandes découvertes, lorsque se pose la question de savoir si, oui ou non les Indiens sont des hommes. Face à ce débat qui passionne la société d'antan, l'Eglise répond par l'affirmative dans une bulle *Sublimis Deus* de 1537 : le pape Paul III déclare les Indiens *veros homines*, et ainsi aptes à la foi. Il en sera autrement pour les esclaves d'Afrique, qui ne seront pas considérés comme les descendants d'Adam et Eve, mais assimilés à des animaux. Plusieurs raisons à cela, dont une, très pratique : la couleur de la peau est indélébile et l'esclave en fuite ne peut s'en défaire. Cfr. FONTETTE F. de, *Le racisme*, Presses universitaires de France, Que sais-je ?, n°1603, Paris, 1992, pp. 34-39.

²² Toutefois, Gobineau réalise également qu'une civilisation ne peut se développer qu'à partir de conquêtes et ainsi, le mélange des races mène à la fois à l'apogée de la civilisation et l'entraîne ensuite inévitablement à la décadence ... Ce paradoxe explique le pessimisme de Gobineau qui ne garde guère d'espoir pour l'humanité : "les troupeaux humains, accablés sous une morne somnolence, vivront dès lors engourdis dans leur nullité comme des buffles ruminants dans les flaques stagnantes des marais Pontins" cité par FONTETTE F. de, Le racisme, Presses universitaires de France, Que sais-je ?, n°1603, Paris, 1992 p. 52. A signaler également que Gobineau ne manifeste aucune hostilité envers les Juifs, mais les décrit comme un peuple libre, qui a fourni au monde autant de docteurs que de marchands! Contrairement à Gobineau, H.S. Chamberlain, auteur des "Grundlagen des neunzehnten Jahrhunderts" (Les fondements du dixneuvième siècle), paru en 1899, est encore persuadé de la restauration d'une race supérieure, à savoir les Germains et reproche à Gobineau son fatalisme théorique, qui prohibe toute application pratique.

la seconde moitié du siècle; elle nourrit des formes de nationalisme et d'impérialisme très diverses, mais qui se caractérisent toutes par leur brutalité et leur agressivité, leur culte de la vitalité, leur goût de la force et, cela va de soi, leur profonde aversion pour la démocratie. C'est ainsi que, dans les vingt dernières années du siècle, la poussée darwinienne prend tous les aspects d'un courant qui, très vite, se ramifie dans toutes les sciences humaines nouvelles. Il en résulte un corps de doctrine dont l'importance est énorme pour l'évolution de la pensée européenne entre les années quatre-vingts et la Grande Guerre"²³.

C'est à la fin du dix-neuvième siècle que se noue le lien entre le darwinisme social et le racisme avec une nouvelle discipline qui effectue une synthèse des deux courants : l'anthroposociologie. Cette nouvelle école, dont les pères fondateurs sont Georges Vacher de Lapouge en France et Otto Ammon en Allemagne, connaît un immense succès qui "(...) provient du fait qu'aussi bien darwinisme social que racisme proposent une nouvelle vision de la nature humaine et une nouvelle conception des rapports entre les hommes²⁴. Vacher de Lapouge va apporter la "preuve scientifique" aux théories de l'inégalité des races. Tous ses travaux se basent essentiellement sur des observations construites à partir de l'"indice céphalique", qui est obtenu en divisant la largueur du crâne par sa longueur et en multipliant le quotient par 100. Cela lui permet de classer les crânes en deux catégories : dolichocéphale (indice inférieur à 80) et brachycéphale (indice supérieur à 80). Ainsi, il distingue l'Homo europaeus, "race inquiète, énergique et hardie", à la taille élancée, aux cheveux blonds, yeux bleus et crâne dolichocéphale, dont le type est l'Anglo-saxon ou le Scandinave, de l'Homo Alpinus, "race d'esprit terre à terre, sédentaire et peu entreprenante", de taille plus petite, plus rabougris, brun et au crâne brachycéphale "dont les populations des Alpes et de la Haute Auvergne sont les représentants les plus typiques"25. Vacher de Lapouge va ainsi démontrer la supériorité du type dolichocéphale et conclure que "(...) la seule inégalité qui ne puisse se corriger, est celle que nous apportons en naissant 26. Mais Vacher de Lapouge se range également parmi les pessimistes : la sélection naturelle ne s'effectue pas en faveur de la race aryenne qui épuise son énergie et dont l'existence est menacée par le sémite.

Otto Ammon compare également les indices céphaliques en Allemagne et établit une relation d'une part, entre l'indice céphalique et l'activité de l'esprit, et d'autre part, entre l'indice céphalique et la population urbaine. L'élément aryen ou dolychocéphale se distingue par sa supériorité intellectuelle et par son activité urbaine. Ainsi, les dolychocéphales émigrent vers les villes, alors que les travaux agricoles sont effectués par les brachycéphales.

Traducteur de Otto Ammon, Henri Muffang applique ces théories à l'Angleterre et parvient à des conclusions identiques : "la loi d'action majeure de l'Homo europaeus, formulée par M. de Lapouge, se vérifierait ici doublement : d'une part à l'intérieur d'une population principalement dolichocéphale et blonde, les plus grandes chances de succès dans la lutte pour la vie seraient précisément pour les sujets les plus dolichocéphales et les plus blonds; d'autre part, au point de vue des apports internationaux, dans l'ordre économique et politique, la prépondérance semble réservée à ceux des grands peuples chez lesquels la plus forte proportion de sang aryen se révèle

²³ STERNHELL Z., "Anthropologie et politique : les avatars du darwinisme social au tournant du siècle", *L'Allemagne nazie et le Génocide Juif*, Actes du Colloque de l'Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales, Gallimard/Le Seuil, Paris, 1985, p. 54.

²⁴ *Ibid.*, p. 55.

²⁵ VACHER DE LAPOUGE, "Les lois fondamentales de l'anthroposociologie", *Revue scientifique*, VIII, n°18, 30 octobre 1897, p. 547, cité par STERNHELL Z., "Anthropologie et politique : les avatars du darwinisme social au tournant du siècle", *op. cit.*, p. 57.

²⁶ *Ibid.*, p. 60.

par le plus grand nombre de sujets dolichocéphales et blonds, c'est-à-dire, à l'heure qu'il est, aux peuples de race anglo-saxonne²⁷.

Ce racisme à coloration scientifique, qui débouche sur l'antisémitisme, est également largement répandu et popularisé, parce que l'Europe au dix-neuvième siècle est en pleine mutation : une industrialisation trop rapide, une urbanisation croissante et un capitalisme sauvage déstructurent le tissu social et provoquent peurs, angoisses et déceptions face à une modernité mal contrôlée. Les théories de la race pure, du complot juif, de la finance juive, sont autant de thèmes porteurs, ainsi que le témoigne l'immense succès de librairie de "*La France juive*" de Drumont qui paraît en 1886, et se révèle être un mélange d'antijudaïsme et d'antisémitisme. L'auteur de ce véritable *best-seller*, dont l'assise populaire repose entre autres sur l'exploitation du contexte économique défavorable, fournit une description très fouillée du Juif "*mercantile, cupide, intrigant, subtil et rusé*", dont le rêve est de réduire l'Aryen "*enthousiaste, héroïque, chevaleresque, désintéressé, franc, confiant jusqu'à la naïveté*" en esclavage²⁸.

L'"Affaire Dreyfus"²⁹ (octobre 1894) qui passionne la France, toutes classes sociales confondues, est représentative de cet état d'esprit qui règne à l'époque. Les "révisionnistes", politiquement à gauche, réclament la révision du procès et s'opposaient aux "antidreyfusards", composés de la droite cléricale et nationaliste et d'une partie non négligeable de l'extrême gauche. Ainsi, ce n'est pas l'individu qui est jugé mais la collectivité. L'Affaire déchaîne une vague d'antisémitisme et de violences physiques à l'encontre des Juifs. De réflexions telles que "la culpabilité de Dreyfus, je la tire de sa race" (C. Maurras) ou "J'aurais dû m'en douter" (Colonel Sandherr, chef de la section des statistiques - contre-espionnage) ne surprennent guère³⁰. Toutefois, la Justice finit par l'emporter. Dreyfus est réhabilité. C'est la confirmation de la victoire de la République fondée sur les notions de liberté, d'égalité et de fraternité sur la France contre-révolutionnaire.

Afin d'établir d'éventuels liens avec le nazisme, attardons-nous quelque peu à l'antijudaïsme et à l'antisémitisme tels qu'ils se développaient en Allemagne. Si les louanges sur les Germains remontent déjà à l'Antiquité, avec Tacite qui remarque que les "(...) peuples de la Germanie, pour n'avoir jamais été souillés par des unions avec d'autres tribus, constituent une nation particulière, pure de tout mélange et qui ne ressemble qu'à elle-même"31, l'Allemagne se distingue également au Moyen-Âge par un ouvrage anonyme, intitulé "Livre aux cent Chapitres", (qui ne sera publié qu'en 1893) et qui préfigure la vision hitlérienne du monde. L'auteur veut assurer l'hégémonie germanique en instituant un "Reich millénaire". Sont préconisés, d'une part, l'asservissement des peuples non allemands, et d'autre part, le massacre du clergé. Léon Poliakov qui a analysé le manuscrit remarque que "la domination allemande datait des temps où, après le Déluge, Japhet était venu s'installer en Allemagne, donnant naissance à une lignée impériale dont étaient issus tous les grands conquérants historiques, d'Alexandre le Grand à Tamerlan. La supériorité ou l'élection des Allemands se révélait encore dans un autre domaine - et sur ce point également, notre auteur anticipait sur certaines tendances qui se manifesteront dans le Ille Reich :

²⁷ MUFFANG H., "Ecoliers et étudiants de Liverpool", *L'Anthropologie*, X, n°1, 1899, p. 41, cité par STERNHELL Z., *op.cit*, p. 63.

²⁸ DRUMONT E. *La France Juive. Essai d'histoire contemporaine*, Marpon et Flammarion, Paris, 1885, cité par STERNHELL Z., *op.cit.*, p. 67.

²⁹ La bibliographie relative à l'Affaire Dreyfus est immense. Nous nous contentons de citer deux ouvrages de synthèse : REDIN J.-D., *L'Affaire*, Julliard, Paris, 1983 et MIQUEL P., *L'Affaire Dreyfus*, Presses Universitaires de France, Que Sais-je ?, n°867, Paris, 1964.

³⁰ Citations empruntées à : CHEVALIER Y., *L'anti-sémitisme*, Les Editions du Cerf, Paris, 1988, p. 298.

³¹ *Ibid.*, p. 40.

l'Adam germanique et sa progéniture échappaient au péché originel, puisque le Christ était venu pour sauver les seuls Juifs infidèles"³².

Martin Luther, père du protestantisme et figure emblématique de la pensée germanique, auteur en 1523 de "Daß Jesus Christus ein geborener Jude sei" (Jésus-Christ est né Juif), qui est plutôt un appel à la tolérance, publie en 1543 "Von den Juden und Ihren Lügen" (des Juifs et de leurs mensonges). Ce pamphlet, véritable incitation au meurtre, dénonce la volonté du Juif à vouloir gouverner le monde, opprimer les masses chrétiennes et surtout, l'accuse d'avoir commis le plus grave des crimes : l'assassinat du Christ : "par là vois-tu bien maintenant comment ils comprennent et observent le cinquième commandement de Dieu, nommément, qu'ils sont chiens assoiffés du sang de toute la chrétienté et meurtriers des chrétiens par volonté acharnée, et qu'ils ont si fort aimé le faire qu'ils ont bien souvent été brûlés à mort, accusés d'avoir empoisonné l'eau et les puits, volé des enfants et les avoir démembrés coupés en morceaux, afin de secrètement refroidir leur rage avec du sang chrétien"33. Si ce livre s'inscrit dans l'air du temps et reprend toujours les mêmes accusations formulées à l'encontre des Juifs, il n'en demeure pas moins extrêmement important, de par la célébrité de son auteur et de l'influence qu'il exerce en général et en particulier sur Hitler.

La Réforme et la Guerre de Trente Ans divisent profondément l'Allemagne. Le Saint Empire romain germanique n'a pas les moyens de s'opposer à ce morcellement, bien que le Reich médiéval ait été à vocation de souveraineté universelle. La supériorité des Germains et l'antijudaïsme restent des thèmes récursifs, qui reflètent bien l'état d'esprit de l'époque³⁴.

Fichte en 1793 : "Leur donner [aux Juifs] des droits civiques, ce n'est possible qu'à une condition : leur couper la tête à tous la même nuit et leur en donner une nouvelle qui ne contienne plus une seule idée juive" (ibid., p. 49). En outre, Fichte s'interroge sur les origines juives de Jésus, dont il ne trouve aucune trace concluante dans les écrits!

Kant, en s'interrogeant sur les origines de la cruauté des Espagnols, qui pratiquent la course de taureau, estime que celle-ci provient du mélange du sang "européen et maure". Il conclut donc que les métissages de races sont néfastes et dégradent la "race pure" sans améliorer la "race inférieure". Dans divers ouvrages (La Religion dans les limites de la raison, Le Conflit des facultés, L'Anthropologie), Kant traite les Juifs, non sans mépris : "Les Palestiniens qui vivent entre nous ont la réputation fort justifiée d'être des escrocs à cause de l'esprit d'usure qui règne parmi la majeure partie d'entre eux. Il est vrai qu'il est étrange de se représenter une nation d'escrocs; mais il est tout aussi étrange de se représenter une nation de commerçants, dont la partie la plus importante, reliée par une ancienne superstition reconnue par l'Etat où ils vivent, ne recherchent pas l'honneur

³² POLIAKOV L., "Unicité du racisme allemand", *L'Allemagne nazie et le Génocide Juif*, Actes du Colloque de l'Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales, Gallimard/Le Seuil, Paris, 1985, p. 46. ³³ "Von den Juden und Ihren Lügen", *Dr. Martin Luthers Werke*, vol 53, Weimar, 1920, pp. 417-552, cité par HILBERG R., *La destruction ...*, *op. cit.*, p. 22.

³⁴ Ainsi, à charge des philosophes germaniques, il faut souligner que dans les écrits de trois grands noms du dix-huitième siècle : Hegel, Fichte, et Kant, les dérives antijudaïques sont accablantes. Hegel en 1795 : "Le christianisme a dépeuplé le Walhalla, abattu les bosquets sacrés, exterminé tels une honteuse superstition ou un poison diabolique la fantaisie populaire; à la place, il nous a imposé la fantaisie d'un peuple dont le climat, les lois, la culture et les intérêts qui nous sont étrangers, dont l'histoire n'a aucun rapport avec la nôtre. Un David, un Salomon vivent dans l'imagination de notre peuple, mais les héros de notre patrie sommeillent dans les ouvrages de nos savants, et pour eux un Alexandre, un César présentent autant l'intérêt que l'histoire d'un Charlemagne ou d'un Friedrich Barberousse. Mais, exception faite de Luther chez les protestants, quels pourraient être nos héros, puisque nous ne fûmes jamais une nation ? Qui serait notre Thésée, nos Harmodios et Aristogon" (POLIAKOV L., "Unicité du racisme allemand", L'Allemagne nazie ..., op. cit., Actes du Colloque de l'Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales, Gallimard/Le Seuil, Paris, 1985, pp. 48-49).

En 1871, l'unification de l'Allemagne résulte d'un vaste mouvement nationaliste, même si elle a été dirigée par Bismark. L'antisémitisme joue alors le rôle de ciment national dans un Ilème Reich dont la construction se base non pas sur le concept de nation à la française (l'Etat-nation, le contrat cher à E. Renard) mais sur le concept herderien de la *Kulturnation*, la nation génie où la langue est déterminante. Le droit du sang est primordial.

A la lumière de l'évolution de l'antijudaïsme et de l'antisémitisme que nous venons de décrire dans ses très grandes lignes, doit-on conclure que le génocide des Juifs s'explique par une tradition séculaire de "sentiment anti-juif" qui atteint son paroxysme de 1941 à 1945 ?

Dans son remarquable livre, "l'Holocauste dans l'histoire"³⁵, Michaël Marrus remet en question toute une série d'idées préconçues. Tout d'abord, reprenant l'étude de George Mosse, il rappelle que si l'on avait demandé à un Européen de 1890 de citer le pays le plus hostile aux Juifs, la réponse aurait sans hésitation été la France! Ensuite, si le dix-neuvième siècle voit déferler une vague d'antisémitisme sur toute l'Europe, il faut en relativiser l'importance. Ainsi, si les Juifs sont en butte à l'hostilité de la population et à la discrimination étatique en Roumanie ou en Russie, l'Allemagne est un Etat de droit qui accorde aux Juifs l'exercice de droits fondamentaux. De même, les partis antisémites sont en perte de vitesse et ne représentent que deux pour-cent de l'électorat. Toutefois, Marrus ne manque pas de souligner que "(...) l'hostilité envers les Juifs faisait partie d'un consensus de bas étage parmi beaucoup d'éléments de la société allemande de l'époque, en particulier des groupes de pression issus de la classe moyenne, comme l'Union nationale des employés du commerce, les associations pangermaniques, les confréries d'étudiants, etc."³⁶

Shulamit Volkov nous met également en garde contre des conclusions trop hâtives : "(...) [si l'antisémitisme] peut servir de vague "commencement" au national-socialisme, il ne saurait en proposer une explication; c'est un arrière-plan, non pas une cause. Pour passer de Marr, Stöcker et Dühring à Hitler, Goebbels et Himmler, il fallait une véritable "volte-face des significations", la montée d'un nouveau langage et un passage décisif des mots à l'action. L'explication du nazisme ne tient donc pas, selon moi, dans ses "origines" supposées, mais dans une compréhension meilleure et plus complète de ce qu'il a été tout entier dans son présent"³⁷.

B. L'antisémitisme nazi ou le complot juif mondial

"Nous savons que la représentation des Juifs comme peuple antagoniste, et l'image qui montrait le Juif comme un ennemi, un criminel et un parasite, étaient élaborées de longue date; nous savons aussi que les mesures administratives dirigées contre les Juifs européens avaient une origine encore plus ancienne, que les Juifs étaient l'objet d'une législation depuis le Moyen Age; nous savons encore que depuis des siècles s'est construit en Allemagne un appareil administratif capable de mener efficacement des opérations complexes. Hitler n'eut donc pas besoin d'imaginer

civique, et veulent compenser cette défaillance par l'avantage de tromper le peuple qui leur accorde sa protection, ou même de se tromper les uns les autres. Mais une nation qui n'est composée que de commerçants, c'est-à-dire de membres non productifs de la société, ne peut être autre chose que cela" (ibid. p. 51n).

³⁵ Cfr. MARRUS M., L'Holocauste dans l'Histoire, Editions Eshel, Paris, 1990, pp. 17-38.

³⁶ *Ibid*. p. 19.

³⁷ VOLKOV S., Le texte et la parole : de l'antisémitisme d'avant 1914 à l'antisémitisme nazi, L'Allemagne nazie ...op. cit., p. 77.

une propagande, d'inventer des lois, de créer une machine. La seule chose qu'il lui fallait, c'était prendre le pouvoir"38

L'Allemagne sort humiliée, amputée et ruinée de la Première Guerre Mondiale. Des pans entiers de la petite bourgeoisie se retrouvent non seulement appauvris mais également privés d'un grand nombre de leur enfants qui ont péri dans les combats. Le République de Weimar, qui est en réalité le fruit de la défaite, dispose d'une adhésion populaire fragile et assiste au développement d'une multitude de groupuscules, qui se caractérisent par une violence extrême. La crise économique sans précédents que connaît l'Allemagne en 1929 sonne le glas de la jeune démocratie parlementaire. Cette situation permet à l'ultra-nationalisme et à l'antisémitisme de rejaillir avec force.

Hitler, jeune homme frustré et amer s'installe à Vienne dès l'âge de dix-sept ans. Assez rapidement, il trouve dans l'antisémitisme virulent qui y règne un moyen de forger sa propre identité. Dès qu'éclate la Première Guerre Mondiale, Hitler est engagé au sein de l'armée allemande et part combattre en France. Ulcéré par la signature du Traité de Versailles, Hilter adhère au Deutsche Arbeiterpartei (Parti ouvrier allemand), en 1919 et dès 1920, on lui confie la propagande du parti. Rebaptisé en National Sozialistische Deutsche Arbeiterpartei (N.S.D.A.P), Hitler s'affirme très rapidement en chef absolu et prend conscience de l'importance de la manipulation des masses. Il dote son parti d'un quotidien, le Völkischer Beobachter (l'Observateur racialiste), financé par les subventions d'industriels tels que Hermann Aust et Friederich Thyssen³⁹. Face à l'échec du Putsch de Munich, il engage sa lutte du pouvoir sur le terrain de la légalité⁴⁰. c'est-à-dire la conquête par les urnes. L'électorat de Hitler se caractérise par une sur-représentation des classes moyennes (commerçants, petits industriels, employés, fonctionnaires, enseignants du primaire et secondaire, rentiers, etc.) et des paysans - qui avaient également le plus souffert des crises économiques⁴¹ - et une sous-représentation d'ouvriers et d'employés.

La Weltanschauung (vision du monde) de Hitler se base sur une conception inégalitaire des races, où le tronc indo-européen dont se détache l'élite, la race aryenne (le Herrenvolk - la race des seigneurs), incontestablement supérieure aux autres (les Untermenschen, les sous-hommes), est destinée à gouverner le monde. Dès lors, la première étape consiste à s'affranchir, par les armes, du diktat que représente le Traité de Versailles. Le Reich pourrait ainsi reconquérir ses frontières de 1913 et entamer la conquête de l'Est, afin d'offrir aux Allemands le nécessaire Lebensraum (espace vital) qui est encore occupé par les espèces inférieures : les Slaves et les Russes. Un régime politique démocratique ne peut convenir à tel projet : il faut lui substituer le Führerprinzip (principe du Führer) qui se traduit par l'adage "Ein Volk, ein Reich, ein Führer" (un peuple, un empire, un chef). Ainsi, la totalité du pouvoir se concentre dans les mains du Führer. Dès 1933, une série de mesures confirment la transition vers un régime totalitaire : arrestation des dirigeants syndicaux, contrôle des médias et de la vie culturelle, autodafés, création de ligues socio-professionnelles, réorganisation de l'enseignement, création de la police secrète, la Gestapo,

38 HILBERG R., La destruction ..., op. cit., p. 34.

³⁹ De nombreux chercheurs se sont employés a analyser les liens que Hitler entretenait avec le grand capital. Cfr. ROUSSO H., "Le grand capital a-t-il soutenu Hitler ?", L'Allemagne de Hitler, 1933-1945, Editions du Seuil, Paris, 1991, pp. 149-169 (reproduction d'un numéro spécial de l'Histoire, n°118, janvier 1989). L'auteur renvoie également en fin de texte à une bibliographie sur le sujet.

⁴⁰ Une légalité toute relative. Dès 1921, le parti crée, entre autres, une milice, la *Sturmabteilung* (Section d'assaut, S.A. en abréviation), placée sous le commandement du capitaine Ernst Röhm, qui fait régner la terreur en Allemagne.

⁴¹ Hitler organise des campagnes de propagande spécialement destinées aux chômeurs. A titre d'exemple, il édite une feuillet, le "Sans-emploi". Cfr. GROSSER A. (dir.), 10 leçons sur le nazisme, Editions Complexe, Bruxelles, 1984, pp. 60-64.

ouverture du premier camp de concentration à Dachau, destiné aux opposants politiques et obligation en 1936 pour tous les jeunes s'affilier à la *Hiltlerjugend* (jeunesses hitlériennes), Hitler se lance également dans la réecriture de l'histoire, selon sa vision, telle qu'il l'avait écrite dans *Mein Kampf*. Des nouveaux manuels scolaires sont imprimés à l'attention des élèves du primaire et secondaire, qui reflètent la *Weltanschauung* de Hitler. L'Histoire⁴² est écrite à rebours, commençant par Hitler et décrivant tous les héros germaniques. L'Allemagne a toujours été victime d'une conjuration des puissances qui voulaient l'anéantir. La *Einkreisungspolitik* (politique d'encerclement), qui explique la Première Guerre Mondiale, justifie l'enclenchement d'une nouvelle guerre en tant que mesure de défense contre un environnement hostile. L'ennemi de la nation allemande est non seulement à l'extérieur des frontières, mais se mêle également à la population afin de la corrompre : la franc-maçonnerie, le socialisme et les Juifs.

La pierre angulaire du nazisme⁴³ est incontestablement l'antisémitisme. Tous les écrits d'Hitler témoignent de la permanence, de la récurrence de ce thème, que ce soit sous la plume du jeune caporal en 1919⁴⁴ ou dans la dernière phrase de son testament politique à la veille de sa mort, le 29 avril 1945⁴⁵! Hitler concoit les Juifs en tant que race, il leur reproche leur origine étrangère, leur refus de se dissoudre dans la masse, leur soif d'argent et de pouvoir. Les Juifs constituent une menace non seulement pour le peuple allemand, mais pour l'humanité tout entière. Le Juif, qui ne pourra jamais fonder d'Etat, ne peut être amené qu'à détruire l'Etat, en s'infiltrant partout et en souillant la race aryenne. Le marxisme est juif, le capitalisme boursier international l'est également. Tout s'explique par le complot juif. Il existe une incompatibilité ontologique entre le Juif et l'Aryen, ainsi que le témoigne ces paroles "deux mondes s'affrontent! L'homme de Dieu et l'homme de Satan ! Le Juif est la dérision de l'homme. Il est l'anti-homme. Il faut qu'il soit sorti d'une autre souche de l'espèce humaine. L'Aryen et le Juif, je les oppose l'un et l'autre et, si je donne à l'un le nom d'homme, je suis obligé de donner un nom différent à l'autre. Ils sont aussi éloignés l'un de l'autre que les espèces animales de l'espèce humaine. Ce n'est pas que j'appelle le Juif un animal. Il est beaucoup plus éloigné de l'animal que nous, Aryens. C'est un être étranger à l'ordre naturel. un être hors nature"46. L'antisémitisme d'Hitler permet d'unifier son discours, il lui donne toute sa cohésion et se présente comme le mobile central de sa mission. La guerre est le meilleur moyen de réaliser son but. Goebbels n'avait-il pas déclaré que la guerre offrait des possibilités que la paix refusait⁴⁷?

⁴² Cfr. "Les manuels scolaires à l'ombre de "Mein Kampf"", *L'Allemagne de Hitler, ..., op. cit.,* pp. 53-61. Une bibliographie sur le sujet est fournie en fin de l'article.

⁴³ Le nazisme est composé de quatre piliers : le fascisme (la référence au dictateur), le racisme (la déclinaison du genre humain en races supérieures et inférieures), l'anticommunisme (qui justifie la guerre de conquête en Russie) et l'antisémitisme. Une vaste bibliographie explique la nature et les structures du pouvoir. Cfr. entre autres : KERSHAW I., *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, Gallimard, Collection Folio-Histoire, Paris, 1992.

⁴⁴ "L'antisémitisme fondé sur des motifs purement sentimentaux trouvera son expression finale sous forme de pogroms (sic). En revanche, l'antisémitisme de la raison doit conduire à une lutte légale méthodique et à l'élimination des privilèges que le Juif possède, à la différence des autres étrangers vivant parmi nous (législation des étrangers). Mais son objectif final et immuable doit être l'élimination des Juifs en général" (JÄCKEL E., L'élimination des Juifs dans le programme de Hitler, L'Allemagne nazie ..., op. cit., p. 101). Cet extrait, premier document politique que l'on possède de Hitler provient d'une lettre privée.

⁴⁵ "Je fais une obligation au gouvernement de la nation et au parti de l'observation scrupuleuse des lois raciales et de la résistance impitoyable au judaïsme international, empoisonneur mondial de tous les peuples" (Ibid., p. 114).

⁴⁶ RAUCHSNING H., *Hitler m'a dit*, réédition, Livre de Poche Pluriel, Paris, 1979, cité par BENSOUSSAN G., *Génocide pour mémoire...*, *op. cit.*, p. 38.

⁴⁷ La très secrète opération T4 qui vise à l'assassinat par le gaz de *lebensunwerten Lebens* (vies qui ne valent pas la peine d'être vécues) - c'est-à-dire les malades mentaux, les handicapés et

Toutefois, il semble important de distinguer l'antisémitisme "classique" de type racial de l'antisémitisme nazi. Adolf Hitler raisonne en termes raciaux; à ses yeux, les Aryens sont incontestablement une race supérieure⁴⁸, mais le Juif n'est pas une race inférieure dans le schéma de pensée hitlérien. Ce triste privilège est accordé aux slaves, russes, tziganes, etc., qu'il faut dominer, réduire en esclavage⁴⁹. Avec le Juif, une relation de domination n'est guère envisageable, puisque le Juif incarne le Mal suprême. De là, la notion de génocide préventif : "Aujourd'hui, je serai encore prophète : si la finance juive internationale d'Europe et hors d'Europe devait parvenir encore une fois à précipiter les peuples dans une guerre mondiale, alors le résultat ne serait pas la bolchévisation du monde, donc la victoire du judaïsme, au contraire ce serait l'anéantissement (Vernichtung) de la race juive en Europe"⁵⁰.

invalides - n'a été déclenchée qu'au début de la guerre, en septembre 1939. Pourtant, malgré leurs efforts de garder l'opération secrète, les rumeurs circulent et sous la pression de l'opinion allemande, Hitler dut mettre un terme à ce projet dès le 24 août 1941. Cfr. BEDARIDA F., Le génocide et le nazisme, Presses Pocket, s.l., 1992, pp. 19-22 et TERNON Y., HELMAN S., Le Massacre des aliénés : des théoriciens nazis aux praticiens SS, Casterman, Tournai, 1971.

⁴⁸ D'où la promulgation, le 15 septembre 1935, des lois raciales "pour la protection du sang et de l'honneur allemand" qui ont pour but d'amener les Allemands à considérer leurs concitoyens juifs comme des personnes de deuxième catégorie. Ainsi, interdiction pour les Allemand de contracter un mariage avec une personne juive, d'entretenir des rapports extra-conjugaux, ou pour les Juifs d'employer sous leur toit des femmes allemandes de moins de 45 ans, etc.

⁴⁹ A titre d'exemple, nous citons cet extrait d'un discours secret prononcé par Himmler devant un groupe de généraux et d'officiers SS à Posen (Poznan) le 4 octobre 1943 : "Ce qui arrive aux Russes ou aux Tchèques ne m'intéresse absolument pas. Le sang de bonne qualité, le même nature que le nôtre, que les autres nations peuvent nous offrir, nous le prendrons, et, si besoin est, nous leur enlèverons leurs enfants et les élèverons chez nous. Il m'est totalement indifférent de savoir si les autres peuples vivent prospères, ou crèvent de faim. Cela ne m'intéresse que dans la mesure où ces peuples nous sont nécessaires comme esclaves de notre culture. Que dix mille femmes russes tombent d'épuisement en creusant un fossé antichars, cela m'est totalement indifférent, pourvu que le fossé soit creusé pour l'Allemagne. Evidemment il ne s'agit pas d'être dur et impitoyable inutilement. Nous autres Allemands, qui sommes les seuls à traiter correctement les animaux, nous traiterons correctement ces animaux humains (Menschentiere). Mais ce serait un crime contre notre sang que de se soucier d'eux et de leur donner un idéal, car cela servirait seulement à créer des problèmes à nos fils et à nos petits-fils (...)." (BEDARIDA F., Le génocide et ..., op.cit., pp. 43-44). Cet extrait souligne le sort que réserve la politique nazie aux "races inférieures". Il n'est pas question de génocide, mais de "domestication" d'une population, au service du IIIème Reich.

50 JÄCKEL E., "L'élimination ..., op.cit., p. 110 (Discours prononcé par Hitler au Reichstag, le 30 janvier 1939). Autre parole révélatrice de cet état d'esprit : "Car c'est seulement entre ces deux forces que se déroule le combat pour la suprématie mondiale, entre les Allemands et les juifs... Même lorsque nous aurons chassé le juif d'Allemagne, il restera toujours notre ennemi mondial", (RAUCHSNING H., Hitler m'a dit..., op.cit. pp. 316-317). Cette phrase est encore plus significative puisqu'elle montre que la question juive ne saurait se régler par une politique d'émigration. Nous citons également Goebbels, qui impose à la presse de publier ces lignes sur les Juifs : "Insister sur le point suivant : dans le cas des Juifs, il ne s'agit pas seulement de quelques délinquants (comme chez tous les autres peuples), mais c'est le judaïsme tout entier qui plonge ses racines dans la criminalité, et il est, de par sa nature même, criminel. Les Juifs ne sont pas un peuple semblable aux autres peuples, mais un pseudo-peuple soudé par une criminalité héréditaire (eine zu einem Scheinvolk zusammengeschlossene Erbkriminalität)... L'anéantissement du monde juif (die Vernichtung des Judentums) n'est pas une perte pour l'humanité; il est tout aussi utile que la peine capitale ou la détention préventive comme mesure de protection contre d'autres malfaiteurs" Deutscher Wochendienst, 2 avril 1944, cité par HILBERG R., La destruction..., op.cit. pp. 880-881.

C. La décision de génocide

A la lecture de l'ensemble des archives à partir de 1919 peut-on déduire que le génocide des Juifs était planifié et prémédité par Hitler, bien avant sa prise de pouvoir ou alors l'entreprise macabre a-t-elle été "l'aboutissement d'une succession de mesures improvisées qui vont en se radicalisant sous l'effet de la rencontre entre un régime au fonctionnement singulier et des circonstances exceptionnelles", où le rôle de Hitler perd de sa centralité⁵¹? Philippe Burrin nous pose habilement la question en ces termes : "programme ou engrenage"⁵². Tel est en effet l'objet d'un débat historiographique (dont l'étude approfondie sort du cadre de notre travail) qui oppose les historiens "intentionnalistes" aux "fonctionnalistes" depuis une quinzaine d'années.

Incontestablement, l'antisémitisme est la pièce maîtresse de l'idéologie de Hitler. Toutefois, beaucoup d'historiens s'accordent pour déclarer que Hitler n'a rien inventé : il s'est borné à répéter ce qu'il avait déjà entendu auparavant, à Vienne ou à Munich. De même, les historiens ont également mis en exergue que très peu de haut dirigeants nazis ont réellement été de virulents antisémites avant 1925. L'observation de William Sheridan Allen sur l'électorat de Hitler dans une ville de Saxe appelle notre réflexion : "[les habitants] furent attirés par l'antisémitisme parce que le nazisme les attirait et non le contraire"53.

Pour paraphraser Burrin, la route qui mena à Babi Yar⁵⁴ et Auschwitz est-elle par conséquent clairement tracée ? Les faits et les archives semblent prouver le contraire. Le Illème Reich se caractérise par une rivalité et une lutte constantes quant à l'élaboration et au monopole d'une politique juive. Ainsi, il n'y eut jamais de portefeuille ministériel, de cabinet, de département, de service au sein de la structure politique qui se consacre exclusivement à la question juive. Ce n'est qu'en janvier 1939 que Hitler autorise Göring à confier la coordination de l'expulsion des Juifs d'Allemagne à Reinhard Heydrich et à la SS.

⁵¹ La thèse de Michaël Marrus à cet égard suscite notre réflexion : "autrement dit, l'antisémitisme en Allemagne a peut-être été une condition nécessaire de l'Holocauste, mais non une raison suffisante. En définitive, c'est Hitler et sa volonté de réaliser ses fantasmes antisémites qui pesèrent dans la balance. Ce qu'exprimait implicitement le titre d'un article populaire sur un thème similaire : "Pas de Hitler, pas d'Holocauste" (MARRUS M., L'Holocauste..., op.cit, p. 27).

⁵² BURRIN P., "Programme ou engrenage : un grand débat historiographique", BEDARIDA F., *La politique nazie d'extermination*, Albin Michel, Institut d'Histoire du Temps Présent ,Paris, 1989, pp. 28-40. Pour prendre connaissance des thèses intentionnalistes, lire : JÄCKEL E., "Hitler ordonne l'Holocauste", *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, n°29, juillet-septembre 1991, 1991. Pour une interprétation intentionnaliste extrême, qui a eu le privilège de relancer le débat avec force, lire l'ouvrage délibérément polémique de GOLDHAGEN D., *Les bourreaux volontaires de Hitler, les Allemands ordinaires et l'Holocauste*, Seuil, Paris, 1997, et sa critique : HUSSON E. (dir.), *Une culpabilité ordinaire, Hitler, les Allemands et la Shoah, les enjeux de la controverse Goldhagen*, François-Xavier de Guibert, Paris, 1996. Pour les fonctionnalistes, lire : MOMMSEN H., "La réalisation de l'utopie: la solution finale de la question juive dans le IIIe Reich", *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, n°29, juillet-septembre 1991, 1991 et BROSZAT M., *L'Etat hitlérien*, Fayard, Paris, 1985. Pour une vue d'ensemble, lire : MARRUS M., *L'Holocauste dans l'Histoire*, Editions Eshel, Paris, 1990.

⁵³ ALLEN W.S., *The Nazi Seizure of Power: The Experience of a Single German Town*, 1930-1935, s.éd., Chicago, 1965, p77, cité par MARRUS M., *L'Holocauste...*, op. cit., p. 21.

⁵⁴ Si Auschwitz symbolise le martyre des Juifs dans les centres d'extermination, Babi Yar devrait être un lieu de mémoire pour les Juifs de l'Est assassinés par les *Einzatzgruppen* (unités de tueries mobiles). Cfr. HILBERG R., *La destruction...*, *op.cit*. En effet, les 29 et 30 septembre 1941, soit 10 jours après l'entrée de l'armée allemande à Kiev, 33.771 Juifs sont massacrés à Babi Yar, à quelques kilomètres de là, par l'*Einsatzgruppe* C.

Or, la politique de 1933 à 1939 vise essentiellement à faire émigrer les Juifs d'Allemagne afin de rendre celle-ci *judenrein* (nettoyée de Juifs), et une série de mesures sont prises en ce sens afin d'éliminer les Juifs de la vie économique, publique et sociale. Les SA de Erich Röhm feront régner la terreur en Allemagne : boycottage des magasins juifs, pillage, agressions et exactions, qui atteindront leur paroxysme avec La *Kristallnacht* (nuit de cristal) du 9 au 10 novembre 1938. Mais Hitler désapprouve les méthodes des SA dont les activités mettent en doute sa capacité à faire régner l'ordre et la discipline, et qui de surcroît, nuisent au redressement économique. Les boycotts des magasins juifs ne rencontrent pas l'adhésion populaire souhaitée, les aryanisations étaient tortueuses et les sociétés juives l'objet de multiples convoitises. De même, l'application des lois de Nuremberg "pour la protection du sang et de l'honneur allemand", bien que douloureuses pour leurs destinataires, ne résolvaient en rien le problème. Finalement, de nombreux Juifs allemands hésitent à partir : d'une part, ils sont profondément attachés à l'Allemagne et gardent une certaine confiance, d'autre part, les restrictions imposées sur les sorties de capitaux ne facilitent guère un tel projet.

En 1939, Hitler charge Reinhard Heydrich et la police SS, dont Heinrich Himmler a pris le contrôle, de l'émigration des Juifs. Dans un premier temps, ces derniers sont même encouragés à partir pour la Palestine, mais très rapidement les nazis comprennent les dangers que représente un Etat juif. Par ailleurs, les autres Etats se montrent particulièrement réticents à accueillir les réfugiés juifs⁵⁵. D'autres projets sont envisagés, tels que le parquage des Juifs dans une province inhabitée d'Equateur! Bien que des chiffres records d'émigration aient été enregistrés pour l'année 1939, chaque annexion de Hitler - l'*Anschluß* (rattachement) avec l'Autriche augmente le nombre de Juifs de 200.000 âmes - ramène au sein du Reich plus de Juifs, tournant en dérision les résultats obtenus. Des mesures d'un autre ordre semblent devoir s'imposer.

Ainsi, "il semble donc que les politiques juives nazies de 1933 à 1939 sont moins des préfigurations de la solution finale, du moins conscientes, que des échecs aux yeux des nazis eux-mêmes. Ce qu'ils réussirent, pendant leurs six premières années au pouvoir, ce fut la destruction d'une émancipation en cours depuis plus d'un siècle. Ils décapèrent une par une les couches d'une assimilation qui s'édifiait lentement depuis le début du XIXe siècle. En septembre 1939, les Juifs demeurés en Allemagne furent exclus des universités et des écoles, des professions libérales et de la vie économique. Interdits dans les théâtres, les musées et les concerts; bannis des piscines ou des compétitions sportives; forcés d'adopter des noms à consonance juive; privés du droit de posséder un permis de conduire, un téléphone, une radio, ils étaient physiquement et psychologiquement coupés de cette culture allemande qui leur devait tant. Si tout cela n'était pas une solution suffisante au problème juif, alors, la parole était à ceux qui, derrière le rideau de la guerre, voyaient d'autres possibilités" 56

⁵⁵ Dans son discours du 30 janvier 1939, Hitler souligne, non sans hypocrisie "c'est un spectacle honteux que d'observer aujourd'hui comment le monde démocratique tout entier se répand en larmes de pitié mais ensuite, malgré son devoir manifeste d'aider, ferme son coeur au malheureux peuple juif torturé" (ibid., p. 340). Hilberg nous explique que cette accusation que lance Hitler vise en fait à transformer les puissances alliées en complices certes passifs, mais non moins consentants. Sur l'attitude des puissances alliées quant à l'accueil des réfugiés juifs et pour un compte rendu de la Conférence d'Evian de juillet 1938 qui avait pour objet la question des réfugiés juifs, cfr. entre autres BROWNING C., "Nazi Resettlement Policy and the Search for a Solution to the Jewish Question, 1939-1941", German Studies Review, IX/3, 1986, pp. 497-519. La situation était à ce point dramatique qu'en 1936 Haïm Weizman, chef de file du mouvement sioniste déclarait : "Le monde semble être divisé en deux parties : les endroits où les Juifs ne peuvent pas vivre et ceux où ils ne peuvent pas entrer" (BENSOUSSAN G., La Shoah..., op.cit., p. 26).

⁵⁶ SCHLEUNES K. A., "Un tortueux itinéraire : les politiques nazies envers les Juifs allemands (1933-1939)", *L'Allemagne nazie...*, *op.cit.*, p131.

De fait, l'éclatement de la guerre à la suite de l'invasion de la Pologne, qui comptait plus de trois millions de Juifs, rend la mise en oeuvre d'une politique d'émigration définitivement illusoire, bien que deux autres projets soient brièvement examinés par les nazis : création d'une "réserve juive" autour de Lublin en 1939 et déportation des Juifs à Madagascar en 1940. Le premier projet échoue, d'une part en raison de la ferme opposition du Gouverneur général de la Pologne, Hans Frank, qui ne désire guère voir son protectorat, qu'il s'efforce de rendre *judenrein*, se transformer en terre d'accueil, et d'autre part, parce que même pour des critères nazis, la densité de population aurait été trop élevée. Le second, auquel Adolf Eichmann⁵⁷, selon ses dires, consacra une année de recherches, implique le transport des Juifs par bateaux de guerre. Cette option est définitivement abandonnée en 1941. En effet, l'aboutissement du projet repose sur un traité de paix avec la France, qui prévoit la cession de l'île à l'Allemagne, mais dont la signature dépend également de la fin des hostilités avec l'Angleterre. Selon Hilberg⁵⁸, Hilter était tout à fait disposé à mobiliser sa flotte, mais pas à l'exposer aux torpilles des sous-marins ennemis, tant que la marine britannique contrôlait l'espace maritime, le rendant ainsi inaccessible.

Le 22 juin 1941, dans sa conquête effrénée de *Lebensraum*, Hitler déclenche l'opération "Barbarossa" et envahit l'URSS. Dans l'euphorie de premiers combats, d'autres projets sont encore envisagés, tels que l'expulsion des Juifs au-delà de l'Oural. Dès le début du mois d'août, les perspectives d'une victoire rapide pour l'Allemagne se réduisent fortement. Face à un éventuel échec de cette guerre d'extermination, qui ravive son angoisse et lui rappelle la douloureuse défaite de 1918, Hitler aurait-il pris la décision de passer à un mode d'action plus radical ? Plusieurs hypothèses existent quant à la date de la décision prise par Hitler. De fait, il n'existe aucun document écrit de ce type, et signé par la main du *Führer*. Plusieurs historiens supposent l'existence d'une ordre oral.

Cette décision se serait prise fin printemps/début été 1941, scellant tout d'abord le destin des Juifs soviétiques. En effet, aux arrières immédiats du front russe opèrent les Einsatzgruppen⁵⁹, chargés de tuer les Juifs et l'intelligentsia bolchevique. Si les massacres débutent en juin, ils ne prendront que vers la deuxième quinzaine d'août un caractère systématique : les femmes, les enfants, les vieillards sont assassinés au même titre que les hommes valides. En effet, entre le 22 juin et le 15 août 1941, 50.000 personnes sont assassinées par les Einsatzgruppen, mais de la miaoût à la mi-décembre, ce sont 450.000 âmes qui sont massacrées. Par ailleurs, nous disposons d'un document, rédigé par Eichmann sur ordre de Heydrich, signé par Göring le 31 juillet 1941 dont le texte est le suivant : "Complétant les dispositions de l'arrêté du 24 janvier 1939 vous chargeant d'apporter à la question juive la solution la plus favorable selon les circonstances, par l'émigration ou l'évacuation, vous donne mission par la présente de prendre toutes les mesures préparatoires nécessaires, qu'il s'agisse de l'organisation, de la mise en oeuvre, des moyens matériels, pour obtenir une solution totale de la question juive dans la zone d'influence allemande en Europe. Tous les autres organes gouvernementaux doivent coopérer avec vous à cet effet. Je vous charge, en outre, de m'adresser sous peu un plan d'ensemble sur les mesures préparatoires à prendre concernant l'organisation, la mise en oeuvre et les moyens matériels nécessaires pour réaliser la

⁵⁷ D'après Hannah Arendt et d'autres historiens, tels que Gerald Reitlinger, le projet Madagascar n'était qu'une façade alors que se préparait en réalité la Solution finale : "Lorsqu'un an plus tard on annonça que le projet de Madagascar était "dépassé", tout le monde était psychologiquement, ou plutôt logiquement, préparé à l'étape suivante : puisqu'il n'y avait pas de territoire où "évacuer" les Juifs, la seule "solution" serait de les exterminer". Cfr. ARENDT H., Eichman à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal, Gallimard, Folio histoire, Paris, 1991, pp. 129-133.

⁵⁸ Cfr. HILBERG R., La destruction..., op.cit., pp. 341-343.

⁵⁹ C'est au printemps 1941 que sont formées et entraînées quatre unités mobiles spéciales de la SS, composées de quatre mille hommes. Cfr. BROWNING C. R., *Des Hommes ordinaires*, Les Belles Lettres, Paris, 1994. Cette étude très fouillée analyse les agissements des 500 hommes du 101^e bataillon de réserve, qui, de juillet à novembre 1943, ont assassiné par balle 38.000 victimes et en ont déporté 45.000 vers Treblinka.

solution finale⁶⁰ désirée de la question juive⁶¹. Cette directive, écrite en plus pur style euphémique, est-elle bien l'expression de l'octroi d'un mandat secret afin de procéder à l'extermination des Juifs?

Quand aux Juifs européens, il leur est définitivement interdit d'émigrer à partir du 23 octobre 1941 : toutes les frontières sont bouclées. Après avoir été, selon l'expression d'Hilberg, définis, exclus, ensuite concentrés au sein de ghettos, toutes les conditions sont réunies pour les acheminer auprès des centres d'extermination.

Pouvons-nous alors formuler l'hypothèse selon laquelle la détermination que s'étaient imposé les nazis à la recherche d'une solution à la question juive et à la suite des frustrations provoquées par l'échec des politiques d'émigration, l'anéantissement physique s'imposait à eux comme l'ultime voie possible⁶² ?

Selon les calculs d'Hilberg 63 , 5.100.000 Juifs perdirent la vie : 1.300.000 par les *Einsatzgruppen* (de 1941 à 1942), 2.700.000 dans les centres de mise à mort (de 1942 à 1944), 800.000 dans les ghettos 64 (de 1941 à 1944) et 300.000 dans les camps de concentration (de 1941 à 1945).

Laissons à Raul Hilberg le soin de résumer dix-sept siècles de persécution à l'égard des Juifs: "(...) il y a eu, depuis le quatrième siècle de notre ère, trois politiques antijuives successives, celle de la conversion, celle de l'expulsion, celle de l'annihilation. La deuxième apparut en remplacement de la première, et la troisième surgit en remplacement de la deuxième [...] Les missionnaires du christianisme avaient fini par dire en substance : "Vous n'avez pas le droit de vivre parmi nous si vous restez juifs". Après eux, les dirigeants séculiers avaient proclamé : "Vous n'avez pas le droit de vivre parmi nous." Enfin, les nazis allemands décrétèrent : "Vous n'avez pas le droit de vivre"65.

19

⁶⁰ A noter que l'expression "solution finale" est un terme dont l'explication évolue en fonction du contexte : en 1940, elle est utilisée dans le cadre du projet Madagascar et signifie "solution finale territoriale".

⁶¹ HILBERG R., *La destruction...*, op.cit, p. 345.

⁶² C'est effectivement la thèse d'Hilberg : "les Juifs ne furent éliminés que lorsqu'on eut épuisé les possibilités de la politique d'émigration" (ibid., p. 345).

⁶³ Cfr. ibid., pp. 1033-1046.

⁶⁴ Le chiffre de 800.000 morts au sein des ghettos comprend 100.000 Juifs morts entre 1933 et 1940. Cfr. *ibid.*, pp. 1033-1046.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 16.

III. LES TUTSI DU RWANDA

A. Les racines du mal : l'"immatriculation66" ethnique coloniale ou l'histoire importée

1. L'histoire importée et son appropriation par les élites Tutsi

Les Européens qui foulent le sol rwandais au dix-neuvième siècle et livrent les premières descriptions de la population et de son mode de vie sont fortement influencés par les thèses racistes de l'époque qui mèneront au génocide des Juifs d'Europe, d'une part et au génocide des Tutsi, d'autre part⁶⁷.

Jusqu'au dix-neuvième siècle, l'origine des populations d'Afrique est expliquée à partir de l'histoire de Cham⁶⁸, le fils de Noé. L'Ancien Testament raconte que Cham, qui s'est moqué de son père après l'avoir vu nu et ivre, voit son fils Chanaan, ainsi que sa descendance, frappés de malédiction et condamnés à devenir l'esclave de Japhet et de Sem, deux autres fils de Noé. Les Africains ont ainsi été considérés comme les descendants maudits de Cham. Cette théorie permet d'expliquer facilement la diversité des types humains. Toutefois, cette vision ne rejette pas une origine commune entre peuplades de différentes couleurs.

Dès le début du dix-neuvième siècle, cette interprétation est remise en cause par les études linguistiques, archéologiques et d'exégèse rationaliste qui opèrent une classification en fonction des traits physiques : mensurations corporelles, céphaliques, couleur de la peau, etc. Ces recherches amènent les scientifiques à considérer les Africains comme faisant partie d'une autre espèce humaine⁶⁹.

Les colonisateurs allemand et belge identifient clairement trois ethnies qui peuplent le Rwanda : les Tutsi, les Hutu et les Twa, bien que ces trois entités ne correspondent pas à une différentiation qui serait culturelle, ni linguistique ou géographique : "les catégories correspondaient à d'anciens clivages sociaux, les Hutu étant plutôt agriculteurs et les Tutsi plutôt éleveurs (les Twa, très minoritaires, plutôt chasseurs, pêcheurs ou potiers), sans que l'on puisse parler non plus de

⁶⁷ Les thèses du racisme, du darwinisme social et de l'anthropo-sociologie ont été expliquées au point II.A.1.b, l'antisémitisme ou l'opposition raciale.

⁶⁶ Nous empruntons ce terme à l'historien africaniste Jean-Pierre Chrétien.

⁶⁸ Selon Joseph-Arthur de Gobineau, les "Chamites" seraient issus des premiers Blancs qui, venus d'Asie septentrionale, auraient émigré en Afrique et qui se seraient mélangés progressivement aux populations autochtones, provoquant leur dégénérescence. Cfr. FONTETTE F. de, *Le racisme*, Presses universitaires de France, Que sais-je ?, n°1603, Paris, 1992.

⁶⁹ A titre d'exemple, consulter les travaux de J. Hiernaux, docteur en médecine et chercheur à l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale : HIERNAUX J., "Analyse de la variation des caractères physiques humains en une région de l' Afrique centrale : Ruanda-Urundi et Kivu", *Annales du musée royal du Congo belge*, Série in 8°, Sciences de l'Homme, Anthropologie, Volume 3, Tervuren, 1956.

classes sociales. Ces groupes fonctionnaient un peu comme des superclans, dotés de vocations différenciées et en rivalité autour des fonctions et des prébendes redistribuées par les cours royales ou princières. La mainmise Tutsi sur le pouvoir, observable au Rwanda surtout depuis la fin du XVIIe siècle, était beaucoup moins nette au Burundi. Mais cette configuration sociale archaïque est en quelque sorte mise en musique sur une partition raciale sous la colonisation"⁷⁰

Les Tutsi sont décrits en termes de "race supérieure" : aristocrates d'origine nilo-hamitique, pasteurs, de taille élancée; dotés d'une intelligence, d'une beauté et d'un raffinement rares. De fait, ces nègres blancs⁷¹ "(...) étaient destinés à régner. Leur seule prestance les assure déjà, sur les races inférieures qui les entourent, d'un prestige considérable : leurs qualités - et même leurs défauts - les rehaussent encore"72.

Les Hutu deviennent des nègres d'origine bantoue, au nez épaté, timides et paresseux forment la classe des serfs : "(...) des nègres qui en possèdent toutes les caractéristiques : nez épatés, lèvres épaisses, crâne brachycéphale. Ils conservent un caractère d'enfant, à la fois timide et paresseux, et le plus souvent sont d'une saleté repoussante"73

Toute l'histoire du Rwanda est réinterprétée en fonction des théories sur les conquêtes raciales en vigueur à l'époque. D'après ces scientifiques, les Twa, classés parmi les pygmées, furent les premiers à peupler la région. Vinrent ensuite les Hutu, qui, dès l'ère chrétienne s'employèrent à défricher et cultiver les terres. L'arrivée des Tutsi, qui réduisent en esclavage les Hutu et Twa, daterait, selon les différents historiens, du dixième au dix-septième siècle. Cette lecture transforme les Tutsi en étrangers au sein de leur propre pays et exclut les Hutu en tant qu'acteur de leur propre histoire⁷⁴.

De fait, le système politique que découvrent les colonisateurs est autrement plus complexe⁷⁵. Le Rwanda a déjà toutes les caractéristiques d'un état moderne : appareil étatique,

⁷³ SASSERATH J., *op.cit.*, p. 28.

⁷⁰ CHRETIEN J.-P., *Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi : 1990-1996*, Editions Karthala, Paris, 1997, p. 11.

⁷¹" lls n'ont du nègre que la couleur. Leur conformation les rapproche du Blanc plus que du nègre, si bien que l'on pourrait dire sans beaucoup se tromper qu'ils sont des Européens sous une peau noire" cité par : SASSERATH J., Le Ruanda-Urundi, étrange royaume féodal, s.éd., Bruxelles, 1948.

⁷² RYCKMANS P., Dominer pour servir, Bruxelles, 1933, p. 26., cité par : par GAHAMA J. et MVUYEKURE A., "Jeu ethnique, idéologie missionnaire et politique coloniale. Le cas du Burundi", CHRETIEN J.P et PRUNIER G. (dir.), Les ethnies ont une histoire, Editions Kathala/ACCT, Paris. 1989, pp. 303-325.

⁷⁴ Cfr. CHRETIEN J.-P., Le défi de l'ethnisme ..., op.cit., p. 15.

⁷⁵ Bien que toute l'histoire du Rwanda de ses origines à 1900 ne puisse se reconstituer qu'à partir de sources orales, celles-ci sont toutefois nombreuses et se retrouvent sous diverses formes. Jan Vansina qui a accompli un remarquable et patient travail d'historien de la région, nous fournit une typologie de ces sources qu'il classe en récits (récits historiques anciens et récents), généalogie (dynastique et familiales), poèmes et chansons (Code magique et légal de la dynastie, poèmes dynastiques, poèmes guerriers, chansons de la harpe, chansons guerrières, chansons populaires, ainsi que leurs commentaires) et notes éparses (proverbes, notes d'histoire générale, locale et familiale, précédents juridiques). L'exploration de ces sources très diverses a permis de contrebalancer les versions officielles de la dynastie. Cfr. VANSINA J., L'évolution du royaume Rwanda des origines à 1900, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Classe des sciences morales et politiques, Mémoires in 8°. Nouvelle série. Tome XXVI (Histoire) fasc. 2 et dernier, Bruxelles, 1962, pp. 17-41.

structure économique et pouvoir militaire. Toutefois, le pouvoir politique, économique, militaire et religieux est aux mains d'une oligarchie minoritaire⁷⁶, composée essentiellement de Tutsi *banyandunga*, alors que le reste du pays englobe une grande masse de rwandais pauvres, qu'ils soient Hutu, Tutsi ou Twa⁷⁷.

La monarchie est tutsi, mais le *mwami* (roi), contrairement, par exemple, à Louis XIV, ne règne pas en maître absolu sur le Rwanda. D'une part, le territoire sur lequel s'exerce le contrôle royal ne couvre guère le nord du pays, qui est sous l'emprise de chefs hutu. D'autre part, l'Est et l'Ouest du pays n'obtempèrent que mollement au pouvoir royal. Finalement, dans le Centre et le Sud du pays, co-existent un petit nombre de sous-royaumes hutu, dont les roitelets reconnaissent l'autorité du *mwami* et par ailleurs, suscitent le respect de ce dernier en raison de la croyance en leur capacité à faire pleuvoir⁷⁸.

De nombreux conflits locaux opposant les différents chefs censés représenter l'autorité royale aboutissent souvent à l'exécution du chef vaincu, de ses conseillers et parfois même à des représailles sur le groupe lignager impliqué. Toutefois, ces accrochages, parfois extrêmement violents, sont de nature politiquo-lignager, jamais "ethniques". Les Hutu, Tutsi et Twa se rangent toujours derrière leur chef commun⁷⁹.

Non seulement, les colonisateurs se trouvent face à un Etat dont l'unité est encore imparfaite, marqué par un clivage Nord/Sud malgré l'homogénéité culturelle et linguistique de la

⁷⁶ "Le processus observable depuis la fin du XVIIème siècle articule plusieurs éléments qui vont composer le Rwanda "classique", celui décrit par les ethnologues au début du siècle : le contrôle progressif d'une dynastie tutsi du lignage des Banyiginya sur l'ensemble d'un territoire où existaient différents pouvoirs tutsi ou hutu; l'alliance de ce pouvoir avec d'autres lignages tutsi constituant une oligarchie qui bénéficie de privilèges croissants (par le biais d'institutions militaires et foncières et des rapports dits de clientélisme); le décalque de la hiérarchie sociale sur le rang politique et sur les liens avec le pouvoir central; la diffusion de mythes d'origine associant Gihanga, fondateur légendaire de la royauté, et la suprématie tutsi. C'est ainsi que, dans une région périphérique comme le Kinyaga, au sud-ouest, on voit au XIXe siècle des lignages hutu influents s'assimiler au groupe dirigeant des "Ndugans" (ceux venus de la région centrale du Nduga, celle des cours royales) et être considérés comme tutsi par définitions" (CHRETIEN J.P. (dir.), Rwanda : les médias du génocide, Editions Karthala, Paris, 1995, pp. 85-86). Pour une historiographie de la constitution d'une aristocratie tutsi de ses conséquences socio-économico-politiques, cfr. NTEZIMANA E., "Histoire, culture et conscience nationale : le cas du Rwanda des origines à 1900", Etudes rwandaises, n° 4, juillet 1987; VIDAL C., "Economie de la société féodale rwandaise", Cahiers d'études africaines, 1974, 1, pp. 52-74 et NKURIKIYIMFURA J.N., Le gros bétail et la société rwandaise. Evolution historique des XII^e-XIV^e siècles à nos jours, L'Harmattan, Paris, 1994.

⁷⁷ La sociologue Claudine Vidal a réalisé en 1967 une enquête sur les relations anciennes qui existaient entre Hutu et Tutsi, menées auprès de rwandais nés au début du vingtième siècle et faisant partie de l'immense majorité qui était restée à l'écart de la culture occidentale. Les résultats démontrent que les fractures de la société rwandaise se situent essentiellement entre d'une part; la Cour et les provinciaux, d'autre part, les riches et les pauvres et finalement les luttes entre factions à l'intérieur d'un groupe dominant. Aucun antagonisme Hutu / Tutsi ou agriculteurs / pasteurs n'est révélé. Cfr. VIDAL C., "Enquête sur le Rwanda traditionnel : conscience historique et traditions orales", *Cahiers d'études africaines*, XI (4), n°44, 1971.

⁷⁸ Cfr. FRANCHE D., "Généalogie du génocide rwandais. Hutu et Tutsi : Gaulois et Francs ?", *Les Temps modernes*, n° 582, rnai-juin 1995, pp. 1-58.

⁷⁹ Par exemple, en 1912, une révolte éclate à Ndungutse au nord du Rwanda. Les Hutu, Tutsi et Twa de la région s'alignent derrière leur chef Tutsi. Cfr. CHRÉTIEN J.-P., "La révolte de Ndungutse (1912). Forces traditionnelles et pression coloniale au Rwanda allemand", *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1972, LIX, 4 (n° 217), pp. 645-680.

population, mais par ailleurs, le pouvoir n'est pas exclusivement partagé par les quelques familles tutsi.

L'opposition majeure Nord/Sud permet de mieux saisir le fonctionnement de la société rwandaise. Chez les *bakiga*, terme générique qui englobe à la fois les Hutu, Tutsi et Twa du Nord et qui signifie "les montagnards", le pouvoir est aux mains des Hutu *ubakonde* (défricheurs). Un système de clientèle foncière s'y développe, le *ubukonde*, qui consiste à mettre en valeur les terres. Par contre, au Sud, subsiste un autre système de clientèle, le *buhake*, qui repose sur le prêt de vaches. A tort, le *buhake* a été assimilé par les Européens à l'équivalent du régime féodal du moyen-âge et a contribué à présenter, voire même créer, une société rwandaise où les Tutsi asservissent et spolient les paysans hutu.

L'entreprise coloniale allemande choisit d'administrer le Rwanda en se reposant sur la structure de pouvoir en place. D'une part, afin d'éviter le risque de rébellions incontrôlables et d'autre part, par manque d'effectifs. Ce qui l'obligera par ailleurs à coopérer, parfois non sans heurts violents⁸⁰, avec les missionnaires catholiques sur place, des Pères Blancs français. Une question centrale est alors formulée, tant par l'administration coloniale que par les Pères Blancs : sur quelle(s) structure(s) s'appuyer ?

Pour le Résident allemand nommé en 1907, Richard Kandt, le *mwami* s'impose comme l'interlocuteur idéal. En effet, il est plus cohérent pour l'administration allemande de communiquer avec celui qu'elle identifie comme la plus haute autorité, même si celle-ci est contestée par endroits, que de s'engager dans des négociations avec une myriade de chefs. La cour saisit l'opportunité qui lui est ainsi offerte pour consolider et étendre son autorité sur les régions qui échappaient encore à son influence.

Les Pères Blancs ont reçu instruction de convertir le mwami et ses chefs en premier lieu afin, d'une part, de barrer la route aux missionnaires protestants et d'autre part, de former un noyau dur, capable de prosélytisme envers leurs sujets⁸¹. Dans l'imaginaire missionnaire, le *mwami* allait jouer le rôle d'un Clovis africain. Toutefois, des querelles idéologiques acerbes éclatent tant du côté des missionnaires que du colonisateur. En effet, certains Pères Blancs sur le terrain se sont familiarisés avec la complexité rwandaise et dès lors s'opposent aux instructions reçues. Les archives de l'Eglise relatent certains épisodes où les missionnaires ont soutenu des opposants au *mwami* au Nord et à l'Ouest du pays. D'autres missionnaires s'élèvent contre les exactions des Tutsi *banyiginya* au Centre⁸².

Afin de mettre un terme à l'anarchie et aux tensions qui règnent, L'évêque Hirth qui nomme en 1906 un vicaire délégué, Mgr. Classe, chargé de "toutes les relations des confrères du Ruanda

.

⁸⁰ Cfr. FRANCHE D., Généalogie du ..., op. cit., pp. 1-58.

⁸¹ Cette réflexion de Mgr. Classe, vicaire délégué au Rwanda, illustre le défi que les Pères doivent relever : "Il nous faut absolument nous occuper [de la classe dirigeante], sinon nous en viendrons à cette division funeste : le peuple allait devenir catholique, mais les chefs, protestants. D'autant que trop naturellement ils seront portés à suivre sur ce terrain Messieurs les Officiers, non par conviction et raisonnement mais par flatterie, croyant bien se mettre en cour" (RUTAYISIRE P., La christianisation du Rwanda (1900-1945). Méthode missionnaire et politique selon Mgr. Léon Classe, Editions Universitaires Fribourg Suisse, Fribourg, 1987, pp.41).

⁸² Ainsi, le Père Brard se plaint du soutien inconditionnel que le gouvernement colonial accorde aux dirigeants traditionnels : "il faudrait peut-être limiter les droits des chefs sur les Bahutu. Car par leurs pillages, ils tuent l'initiative des ouvriers et ruinent la prospérité du pays." (RUTAYISIRE P., La christianisation ..., op. cit., pp. 27-55). Ce meneur "pro-Hutu" fut muté par son évêgue.

avec les autorités européennes et indigènes"83. Le Père Classe est fermement décidé à reprendre les choses en main : "Les chefs, nous les avons laissés à l'écart. On a trop dit : un chrétien vaut mieux que dix Batutsi (...). Malheureusement aussi nous n'avons pas toujours écouté les si sages conseils de Mgr Hirth. Un peu de parti pris, nous avons laissé souvent à l'écart les Batutsi : trop riches, trop hostiles, ils ne sont pas encore mûrs pour notre sainte religion, disait-on. On oubliait que les laissant de côté nous formions contre nous un parti puissant, d'autant plus puissant qu'il serait le détenteur de l'autorité". Mgr. Classe éprouve une profonde admiration pour cette classe dirigeante et ne manque pas d'affirmer : "les Batutsi ont pour eux le savoir-faire, le tact, les manières que n'ont pas les Bahutu plus frustes et plus timides. Ils ont encore un sens réel du commandement, qui se remarque même chez des enfants de quatorze ou quinze ans. Le Muhutu, lui, est travailleur, plus tenace, mais moins dégrossi"84.

Lorsque les Belges remplacent les Allemands en 1916, le choix du système d'administration colonial est à nouveau posé. Tout naturellement, les Belges, qui manquent d'informations sur cette région, se font conseiller par les "experts" sur place, les missionnaires. Cependant, les Pères Blancs sur le terrain, dont les impressions divergent fortement, ne sont guère interrogés, mais exclusivement leur supérieurs, Mgrs. Hirth et Classe, profonds admirateurs de la monarchie des Tutsi *banyiginya*. Les autorités belges sont vivement encouragées à reprendre le modèle de l'administration indirecte, qu'ils adoptent finalement, après une longue valse-hésitation. Certains fonctionnaires de l'administration coloniale ne manquent pas d'affirmer rétrospectivement que le système mis en place fut le plus direct qui soit⁸⁵.

De fait, l'administration belge entreprend dès les années trente d'épurer définitivement les chefferies et sous-chefferies de leurs éléments hutu⁸⁶. Les derniers royaumes hutu sont supprimés, le pays est divisé en circonscriptions homogènes chapeautées par une structure pyramidale. Les Belges instaurent également un régime foncier et pastoral qui privilégie les pasteurs au détriment des agriculteurs.

La mainmise coloniale, de connivence avec l'Eglise, ira jusqu'à déposer en 1931 le *mwami* Yuhi V Musinga, peu enclin à se convertir au catholicisme et hostile aux Belges et à le remplacer son fils Mutara III Rudahigwa, plus docile et fervent catholique.

Par ailleurs, les Belges réglementent tout dans les moindres détails; aucune initiative n'est laissée aux chefs tutsi qui sont transformés en simples agents exécutants, dont le rôle consiste à veiller à ce que les paysans s'acquittent convenablement de l'impôt et des nouvelles corvées : construction de routes, de bâtiments, creusement de fossés anti-érosifs, plantation de café ou de manioc, etc. L'administration belge réussi à faire porter par les autorités locales le poids du

⁸³ Cfr. *ibid.*, p. 39.

⁸⁴ FRANCHE D., *Rwanda. Généalogie d'un génocide*, Editions Mille et une nuits, Paris, 1997, p 41. Un extrait d'une lettre de Mgr. Classe met en évidence le rôle fondamental joué à ses yeux par les Tutsi, seuls garants de l'unité du Rwanda face au péril communiste : "*Le plus grand tort que le gouvernement pourrait se faire à lui-même serait de supprimer la caste Mututsi. Une révolution de ce genre conduira le pays tout droit à l'anarchie et à un communisme haineusement anti-européen. En règle général, nous n'aurons pas de chefs meilleurs, plus actifs, plus capables de comprendre le progrès et même plus acceptés par le peuple que les Batutsi, qui ont un vrai sens du commandement et un tact politique réel' Cité par : CHRETIEN J.-P., "Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi", AMSELLE J.-L., M'BOKOLO (dir.), <i>Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et état en Afrique*,.Editions La Découverte, Paris, 1985, p. 181.

⁸⁵ Cfr. ibid.

⁸⁶ En 1959, à la veille de l'indépendance, 43 chefs sur 45 et 549 sous chefs sur 559 sont tutsi. Cfr. VIDAL C., *Sociologie des passions. Rwanda, Côte d'Ivoire*, Editions Karthala, Paris, 1991, p 23.

mécontentement des paysans hutu, écrasés par les servitudes : les chefs tutsi sont désignés comme responsables de leurs malheurs, alors que les véritables coupables sont progressivement intériorisés en alliés : ce sont eux qui révoquent tel chef trop abusif, soignent les malades et organisent l'aide alimentaire lors des famines.

Les années trente marquent également l'introduction d'un livret qui vise à recenser les "adultes mâles valides", c'est-à-dire les contribuables. C'est tout naturellement que les autorités coloniales y feront mentionner l'"appartenance ethnique". Celle-ci est par ailleurs définie en fonction de la taille du troupeau. Ainsi, un agriculteur qui possède plus de dix vaches peut devenir Tutsi. Dès lors, les Rwandais prennent l'habitude de s'identifier en ces termes réducteurs auprès des Européens.

Le soutien qu'accorde le colonisateur aux Tutsi transparaît également dans l'éducation supérieure, qui vise à créer une élite soumise au dessein colonial, capable d'assumer les tâches de cadres administratifs et techniques pour les niveaux inférieurs et moyens de l'administration, les grades supérieurs étant exclusivement réservés aux cadres belges. Le groupe scolaire d'Astrida, créé en 1929 par les Frères de la Charité de Gand admet, de 1932 à 1957 739 Tutsi contre 177 Hutu⁸⁷ et contribue de fait à nourrir une profonde aliénation culturelle.

De fait, c'est tout le système éducatif (primaire et secondaire), dont le monopole est détenu par l'Eglise, qui accueille prioritairement les élèves tutsi. Les Hutu, qui ont réussi à se faire remarquer par les missionnaires, ne peuvent continuer leur éducation au-delà de l'enseignement secondaire qu'en se rendant au Séminaire, qui se montre favorable à leur enrôlement.

Cette nouvelle élite⁸⁸, qu'elle soit formée sur les bancs d'Astrida ou au Séminaire, intériorise définitivement l'histoire de son pays, déformée par la vision raciale des Pères Blancs⁸⁹, où une race de seigneurs, les Tutsi, venu d'Ethiopie avec leurs troupeaux, ont réalisé l'unité du pays en créant un Royaume hamite et en instaurant un régime féodal⁹⁰.

⁸⁷ Cfr. CHRETIEN J.P., Le défi de l'ethnisme..., op.cit., p. 68.

⁸⁸ Claudine Vidal, qui analyse la dimension culturelle des conflits ethnopolitiques, constate que "les belligérants les plus déterminés, les plus violents, se recrutaient parmi les couches les mieux éduquées de la population, les mieux aptes à faire valoir leur connaissances pour l'obtention de biens et de positions "modernes"". Et lorsque l'un des partis, à la fin des années soixante, triompha, s'empara du pouvoir et contrôla l'acquisition des richesses, violences et tensions ethniques ne disparurent pas pour autant. Moins du fait des vaincus que de celui des vainqueurs" VIDAL C., Sociologie des ..., op.cit., pp. 19-44. La sociologue souligne également que les schèmes raciaux importés n'ont été intériorisés que par les fractions lettrées, qu'elles soient Hutu ou Tutsi. Les paysans analphabètes, hutu ou tutsi, agriculteurs ou éleveurs, bien qu'ils participeront aux conflits, ne sont pas imprégnés de ces fictions raciales. C'est ainsi que Claudine Vidal parle d'une "quatrième ethnie", c'est-à-dire une ethnie - regroupant hutu et tutsi - qui investi toute une série d'emplois recouvrant toutes les couches sociales (du simple chauffeur au ministre), mais avec un dénominateur commun : l'éloignement, voire le mépris du monde rural. Cette ethnie se caractérise par l'adoption d'un mode de vie à l'européenne, l'adhérence au catholicisme et l'intériorisation d'une histoire qui n'est pas la leur. Cfr. VIDAL C., Sociologie des ..., op.cit., pp. 19-44.

⁸⁹ Ce sont les Pères Blancs, familiarisés avec le Rwanda et sa langue, le kinyarwanda, depuis 1900, qui seront les auteurs quasi exclusifs d'ouvrages ethnographiques et historiques jusque dans les années cinquante. Nous citons deux ouvrages de référence : PAGES A., *Un royaume hamite au Centre de l'Afrique*, I.R.C.B., Bruxelles, 1933 et de LACGER L., *Ruanda*, 2ème édition, s.éd., Kabgayi, 1959.

⁹⁰ "La vigueur de ce mythe - surtout en ce qui concerne les relations entre les pasteurs et les agriculteurs - ne s'explique qu'en raison de l'application mise à le transformer en certitude par des

Sous la colonisation, les Tutsi disposent non seulement du monopole politique, mais également du monopole culturel, en raison des possibilités qui leur sont offertes au niveau de l'éducation et de l'emploi, au détriment de leurs pairs hutu. Ces derniers, pour l'immense majorité, devront se contenter d'emplois subalternes, tant auprès de l'Eglise que de l'administration. C'est une véritable régression que connaît le Rwanda à l'aube de son indépendance. En cinquante ans, un système social complexe et perméable a été littéralement figé en trois "races", sur base d'un fantasme racial européen, où l'ancienne catégorie identitaire mouvante tutsi a été érigée en une race de seigneurs, d'origine étrangère et destinée à régner sur une masse de gueux industrieux.

2. L'histoire importée et son appropriation par les élites Hutu

Un vent d'indépendance, insufflé par les Nations unies après la Seconde Guerre Mondiale, gagne progressivement toute l'Afrique. C'est sur un terreau fertile qui mélange nationalisme et retrait colonial que les graines de la violence vont germer au Rwanda.

Vers la moitié des années cinquante, plusieurs changements majeurs vont intervenir au niveau de l'administration coloniale et de l'Eglise. D'une part, une nouvelle vague d'administrateurs flamands, frustrée par la domination de l'"ethnie" francophone en Belgique, transpose les réalités belges au Rwanda et s'identifie aux paysans opprimés. D'autre part, l'arrivée d'une nouvelle génération de Pères Blancs, inspirée par les idées socio-chrétiennes, dénonçant avec force les inégalités sociales, coïncide avec l'adoption au Vatican d'une politique allant dans le sens de la décolonisation. Mgr. Perraudin, le nouvel évêque du Rwanda, nommé en 1955, deviendra l'un des plus fervents défenseurs de la "révolution sociale hutu" qui s'annonce.

Une double frustration est exprimée tant par les élites tutsi que hutu, qui va progressivement se traduire en une fracture sociale aussi profonde que violente. L'élite tutsi, forte de sa supériorité native nouvellement intériorisée, exaspérée par le monopole temporel et spirituel exercés par les Européens qui leur ôte toute forme d'autonomie, manifeste des velléités d'indépendance en menaçant de se tourner vers l'islam et le communisme. La première génération d'élite hutu formée sur les bancs du Séminaire, mais exclue des fonctions administratives⁹¹, intègre le schéma importé de l'asservissement que subissent les Hutu en tant que tels, non pas depuis l'ère coloniale, mais remontant à plusieurs siècles et induite par l'arrivée des Tutsi au Rwanda. Leurs frustrations rejoignent celles des anciens notables hutu qui avaient été évincés des chefferies et sous-chefferies dans les années trente.

Face à une élite tutsi hostile et avide de changement, c'est tout naturellement que le pouvoir temporel et spirituel se tourne vers l'autre "ethnie", bien-pensante puisque formée au Séminaire et désireuse d'investir les postes qui lui avaient été refusés sur base ethnique. Les Hutu sont conscients de la force qu'ils tirent de leur nombre et identifient leur ennemi : les Tutsi, ces féodaux hamites asservissant le peuple bantou depuis des siècles.

⁹¹ La création par les missionnaires d'un réseau de coopératives de consommation, TRAFIPRO (Travail, Fidélité, Progrès), en 1956, permettait à l'élite hutu naissante d'investir des postes de cadre et de jouer un rôle dans l'économie rwandaise. Cfr PRUNIER G., *The Rwanda crisis 1959-1994. History of a genocide*, Hurst, London, 1995, p. 45.

acteurs sociaux aussi divers que des missionnaires, des ethnologues, des intellectuels rwandais, des administrateurs coloniaux" (VIDAL C., Sociologie des passions..., op. cit., p. 22).

Ce processus, que Jean-Pierre Chrétien analyse comme "(...) un renversement terme à terme du discours hamitique : du statut de "race supérieure" les Tutsi passent à celui de "minorité d'envahisseurs" étrangers dans leur propre pays. Le clivage "ethnique", marqueur de l'ancienne inégalité, se retrouve "fétichisée" d'une autre façon. La Révolution de 1789 en France avait aboli les "ordres", celle du Rwanda les renforce en les changeant de signe. On officialise la double équation antagoniste : féodaux = Tutsi = race hamitique; peuple = Hutu = Bantous. La confusion socioraciale est confortée, elle est inversée et non renversée..."

C'est dans ce sens que sort sous la plume de neuf intellectuels hutu, dont Grégoire Kayibanda, le *Manifeste des Bahutu* en mars 1957. Ce pamphlet, écrit en collaboration avec les Pères Blancs⁹³, dénonce la domination des Tutsi au Rwanda et contient seize demandes de réformes sociales. L'une d'elle vise à maintenir la mention ethnique sur les livrets d'identité afin de respecter les proportions ethniques au niveau de l'enseignement et de l'embauche. Le sous-titre "note sur l'aspect social du problème racial indigène au Ruanda" illustre parfaitement l'intériorisation hutu de l'histoire importée : "[d]'aucuns se sont demandé s'il s'agit là d'un conflit social ou d'un conflit racial. Nous pensons que c'est de la littérature. Dans la réalité des choses et dans les réflexions des gens, il est l'un et l'autre. On pourrait cependant le préciser : le problème est avant tout un problème de monopole politique dont dispose une race, le mututsi; monopole politique qui, étant donné l'ensemble des structures actuelles devient un monopole économique et social; monopole politique, économique et social qui, vu les sélections de facto dans l'Enseignement, parvient à être un monopole culturel [...] il ne s'agit évidemment pas de rétablir la vieille coutume de l'ennoblissement des Bahutu"⁹⁴.

Une partie de l'élite tutsi était favorable à une réforme de la société rwandaise en général, ainsi que des institutions mises en place sous l'administration coloniale⁹⁵. D'autres chefs tutsi réagirent au *Manifeste* de la manière la plus cynique qui soit en reprenant les thèses que les colonisateurs leur avaient inculquées : "[l]es relations sociales entre nous et eux ont été de tous temps jusqu'à présent fondées sur le servage; il n'y a donc entre eux et nous aucun fondement de fraternité [...]. Puisque nos rois ont conquis les pays des Hutu en tuant leurs monarques et ont ainsi asservi les Hutu, comment maintenant ceux-ci peuvent-ils prétendre être nos frères ?"96 Face à de telles affirmations, le Parmehutu, exhorté par l'Eglise, se radicalisa.

Lors d'une réunion commune de l'APROSOMA (Association pour la promotion sociale de la masse) et du PARMEHUTU (Parti du mouvement pour l'émancipation des Bahutu), Grégoire Kayibanda, futur président, annonce son programme : "notre mouvement vise le groupe hutu, outragé, humilié et méprisé par l'envahisseur tutsi. Si nous voulons lui rendre service, évitons de l'embrouiller avec un jeu de mots... Nombreux sont ceux qui se demandent ce que Aprosoma veut dire. On leur répond que ce sont "les ennemis du mwami", que c'est "un monstre qui va dévorer les Batutsi" [...] Nous devons éclairer la masse, nous sommes là pour faire restituer le pays à ses

⁹² CHRETIEN J.-P., *Le défi de l'ethnisme ..., op. cit.,* p. 73.

⁹³ Les Pères Blancs encouragent les revendications de premiers intellectuels hutu et créent dès 1933 un périodique, *Kinyamateka*, édité à l'évêché de Kapgayi, qui a circulé à 25.000 exemplaires et devenu de fait la publication la plus lue de l'époque. En 1956, le rédacteur en chef n'est autre que Grégoire Kayibanda, qui était également devenu le président du Conseil d'administration de TRAFIPRO, le réseau de coopératives crée par les missionnaires. Cfr. PRUNIER G., *The Rwanda crisis ...*, *op.cit.*, p. 45.

⁹⁴ Cité par FRANCHE D., Rwanda. Généalogie ..., op.cit., p. 53.

⁹⁵ Nous pensons ici au Chef tutsi Prosper Bwanakweri qui tentait de réformer sa propre chefferie en supprimant les corvées. Il fut malheureusement révoqué par l'administration belge à la demande du roi. Cfr. PRUNIER G., *The Rwanda crisis ..., op.cit.*, p. 46.

⁹⁶ Cité par FRANCHE D., Rwanda. Généalogie ..., op.cit., p. 54.

propriétaires; c'est le pays des Bahutu (gusubiza igihugu bene cyo; ni icy'Abahutu). Le petit Mututsi est venu avec le grand. La forêt a été défrichée par qui ? Par Gahutu. Alors !"97. C'est la "révolution sociale", la lutte contre l'ordre féodal, mais où la notion de race se substitue à celle de classe.

L'élimination physique des Tutsi en tant que telle débute le 2 novembre 1959, à la suite d'une jacquerie qui dégénère rapidement en massacre. Cette Toussaint rwandaise aura éliminé du pouvoir, respectivement par exécution, destitution ou exil, 21 chefs sur 43 et 314 sous-chefs tutsi sur 549. Des centaines de Tutsi sont massacrés, leurs habitations incendiées. Quelques vingt-deux mille âmes, "invités" à se rendre en Abyssinie98, se réfugient dans les pays limitrophes où ils deviendront les plus anciens réfugiés d'Afrique. Les décisions prises par le colonel Logiest, nommé pour la circonstance, illustrent parfaitement ce que les historiens ont nommé la "volte-face des belges" : "[...] nous devons favoriser les éléments d'ordre et affaiblir les éléments de désordre, en d'autres termes favoriser l'élément hutu et défavoriser l'élément tutsi parce que l'un sera obéi, l'autre pas. En conséquence nous avons pleine initiative pour mettre en place des sous-chefs hutu, là où ils ont une chance de réussir avec l'aide de l'administration"99. En quelques mois, plus de la moitié des postes sera investie par les élites hutu. Les élections communales de juin-juillet 1960 sanctionnent l'intériorisation par les élites hutu de la force qu'elles détiennent de leur plus grand nombre : 3.125 sièges reviennent aux partis hutu contre 289 sièges pour les partis tutsi, soit 9%. Toutefois, ce résultat doit être relativisé puisque l'UNAR, principale composition tutsi, avait appelé au boycott des élections 100.

Les Belges suppriment en 1961 la monarchie, malgré les protestations des Nations unies¹⁰¹ et organisent en septembre de la même année des élections législatives, que remportera sans aucune difficulté le PARMEHUTU dirigé par Grégoire Kayibanda, avec 35 sièges sur 44. Le 28 juin 1961, la population se prononce par voie de référendum pour l'abolition de la monarchie et la République du Rwanda est proclamée le 1er juillet 1962.

⁹⁷ Cité par CHRETIEN J.-P., Le défi de l'ethnisme ..., op.cit., p. 71.

⁹⁸ C'est l'historien Jean-Pierre Chrétien qui a fait le rapprochement entre le mythe de l'origine étrangère des Tutsi qui auraient conquis les Hutu et les Twa et un autre mythe, datant du seizième siècle et qui concerne la noblesse française. La noblesse française serait d'origine franque, venus de Franconie en Germanie, alors que les roturiers sont les descendants des Gallo-Romains. La France serait donc peuplée de deux races dont la première aurait dominé la seconde et tire l'ensemble de ses privilèges par droit de conquête. L'appropriation par la noblesse de ce mythe absurde lui permettra aisément de justifier ses privilèges ainsi que la fermeture de l'ordre noble aux bourgeois. Le Tiers Etat assimilera également cette interprétation fantaisiste en légitimant lors de la Révolution française leur conquête à contre-sens, à l'encontre de ces "étrangers" : "le Tiers Etat est aujourd'hui assez fort pour ne pas se laisser conquérir, sa résistance sans doute sera plus efficace. Pourquoi ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants et d'avoir succédé à leurs droits ? La nation, alors épurée, pourra se consoler, je pense, d'être réduite à ne plus se croire composée que des descendants des Gaulois et des Romains" (SIEYES E-J., Qu'est-ce que le Tiers Etat ?, Les Classiques de la Pensée Politique, Droz, Genève, 1970, cité par FRANCHE D., Rwanda. Généalogie d'un génocide, Editions Mille et une nuits, Paris, 1997, p. 33). Ces deux mythes sont en fait intimement liés, puisque les Pères Blancs et les colonisateurs, déjà influencés par les thèses racistes de l'époque, avaient étudié ces ouvrages historiquement dépassés, vantant les mérites de Clovis qui avait converti les Francs au catholicisme.

⁹⁹ Cité par REYNTJENS F., *Pouvoir et droit au Rwanda, Droit public et évolution politique, 1916-1973*, Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, 1985, p. 268.

¹⁰⁰ Cfr. REYNTJENS F., L'Afrique des Grands Lacs en crise, Editions Karthala, Paris, 1994, p. 27.

¹⁰¹ De décembre 1960 à juin 1962, les Nations unies émettent de sévères critiques à l'égard de la politique coloniale belge et demandent, entre autres, de restaurer la monarchie et de libérer les prisonniers politiques tutsi.

La politique de la Première République est marquée par deux clivages. Le premier, interethnique, se traduit par la marginalisation progressive de tous les éléments Tutsi en tant que tels, qu'ils aient ou non été associés aux classes dirigeantes. Fidèle à son programme politique qui visait à rendre le pays à "ses propriétaires", Kayibanda lance de nouveaux pogroms contre les Tutsi, qui deviennent dès lors des boucs-émissaires permanents. En 1963-1964, à la suite d'une tentative de revanche menée par des éléments royalistes 102 réfugiés depuis le Burundi, mais stoppée par l'armée rwandaise assistée par des militaires belges, ce sont quelques quinze à vingt mille Tutsi qui sont massacrés sur tout le territoire rwandais et plus de 200.000 qui sont jetés sur les routes de l'exode. C'est presque la moitié de la catégorie tutsi de la population qui se retrouve à l'extérieur de son pays. En 1964 encore, le régime Kayibanda entreprend de déporter quelque milliers de Tutsi au Bugesera, une zone jugée insalubre au sud-est du pays. Dépourvus d'enjeux Est/Ouest, la communauté internationale ne réagit pas aux évènements et seule la Suisse demande la constitution d'une commission d'enquête. Un rapport fut rédigé, mais l'objet de l'enquête est inversé et porte sur "Le terrorisme *Inyenzi* au Rwanda". Les crimes restèrent impunis et, au contraire, contribuèrent à renforcer le pouvoir de Kayibanda 103.

Le second clivage, intra-ethnique, favorise les éléments de l'élite hutu originaire de Gitarama, la région présidentielle, située au Sud du Rwanda. En effet, dès 1965, Kayibanda érige le PARMEHUTU en parti unique¹⁰⁴ et c'est une véritable dictature qui s'installe. Ce sont les Hutu du Nord du pays qui se voient exclus de la gestion de leur pays, que se soit au niveau de la politique, de l'économie ou du social. Toutefois, l'armée est tenue par des Hutu originaires du Nord du pays.

En 1973, lorsque le régime commence à chanceler, rongé par une opposition nordiste qui reproche par ailleurs au régime son manque d'efficacité face à la répression des Tutsi "inyenzi" 105. Kayibanda cherche alors à conforter son pouvoir en brandissant l'alibi ethnique à la suite des massacres à grande échelle des élites hutu au Burundi. De nouveaux massacres sont alors perpétrés à l'encontre des Tutsi au Rwanda, mais le but n'est pas atteint : un coup d'Etat perpétré le 5 juillet 1973 par l'armée, aux mains des nordistes, porte le Général-major Juvénal Habyarimana au pouvoir.

La deuxième République est proclamée, le nouveau régime installe un Comité militaire présidé par un collège de "Camarades Membres du Comité pour la paix et l'Unité nationale" et instaure un climat de terreur : "les vengeances des ressortissants du nord contre ceux du sud démarrent aussitôt avec les arrestations, les emprisonnements, les tortures et les exécutions d'anciens responsables bahutu du sud pendant la première République. Le MDR Parmehutu du nord prend le pouvoir et se venge sur le MDR Parmehutu du Sud. Le régionalisme, au profit du nord, s'amplifie dans les écoles, dans l'armée, dans les recrutements au sein des services publics et privés, et dans la gestion des affaires économiques du pays. Le pouvoir politique, militaire et économique se concentre désormais dans les quelques familles proches des auteurs du coup d'Etat. Les répressions et les injustices s'accroissent et s'institutionnalisent. La fracture ouverte entre le nord et le sud s'élargit irréversiblement" 106.

Le discours officiel est tout autre : il prône la réconciliation nationale, promet de mettre un terme aux massacres et surtout, s'engage à lancer le Rwanda sur les voies de la prospérité économique. Il séduit l'ensemble de la communauté internationale par les efforts qu'il entreprend

¹⁰² Ces réfugiés sont appelés les *Inyenzi*, c'est-à-dire les cafards en kinyarwanda.

¹⁰³ Cfr. PRUNIER G., The Rwanda crisis ..., op.cit., p. 57.

¹⁰⁴ Cfr. NKUNZUMWAMI E., *La tragédie rwandaise*, L'Harmattan, Paris, 1996, pp. 86-94.

¹⁰⁵ Cfr. ibid.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 65.

en matière de développement. Le Rwanda est en effet parmi les pays les plus pauvres du monde, où plus de 90% de la population est rurale. Les paysans s'emploient à mettre leurs terres en valeur, pratiquent les cultures associées et parviennent à deux ou trois récoltes par an. L'introduction de plantations de café et de thé permet aux pays d'obtenir de précieuses devises. Le Rwanda fait figure de pays modèle face à la gabegie zaïroise, à la Tanzanie socialiste et à l'Ouganda déchiré par les guerres civiles. Les bailleurs de fonds affluent.

Toutefois, le paysage idyllique brossé par le Président ne résiste pas à une analyse sérieuse. Le pays, qui compte la densité la plus élevée de coopérants au monde, devient totalement dépendant de l'aide extérieure¹⁰⁷. Les projets mis en oeuvre se concentrent dans la région présidentielle. Le taux d'alphabétisation ne dépasse guère les $50\%^{108}$ et la croissance de la production agricole est inférieure à celle de la population. La pression sur les terres est extrêmement forte et les politiques d'espacement des naissances avec introduction de méthodes de contraception quasi inexistantes. L'excédent de main-d'oeuvre rurale n'est guère absorbée par un secteur secondaire et tertiaire quasi nul et des milliers de jeunes paysans sans terre, errent désoeuvrés et sans avenir dans les quelques villes du pays. L'Eglise est toujours omniprésente au Rwanda, le pays le plus catholique d'Afrique et les hauts dignitaires soutiennent aveuglément le pouvoir.

Habyarimana affiche clairement sa préférence pour le parti unique. Il crée en 1974 le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND) et soumet ses populations à un contrôle permanent. Il désigne les préfets et les bourgmestres, qui proposent les candidatures des conseillers soumis au suffrage de la population. Le bourgmestre nomme également les chefs de secteurs et de cellules qui regroupent cinquante familles. Grâce à cette organisation centralisée, présentée par Habyarimana comme une stratégie de "développement communal autocentré", aucune colline n'échappe à la vigilance du parti. Le système permet de localiser et neutraliser rapidement les esprits critiques. A cet effet, la mobilité des Rwandais est limitée : une demande d'autorisation doit être introduite préalablement à tout déplacement ou déménagement à l'intérieur du pays.

Le nouveau régime ne s'est guère employé à résorber le clivage inter-ethnique. Les fondations de la Deuxième République reposent toujours sur la même idéologie raciste qui avait justifié les massacres de Tutsi sous Kayibanda. La mention ethnique reste sur les cartes d'identité, elle est obligatoire et quiconque tente de falsifier son appartenance risque une peine d'emprisonnement ou une amende. Une politique de quota, pudiquement appelée "politique de l'équilibre", est introduite afin de circonscrire l'accès des Tutsi à l'enseignement et à l'embauche à neuf pour-cent. Ce système se présente comme le garant de la démocratie puisqu'elle sauvegarde les droits de la majorité hutu et offre des possibilités de carrière aux Tutsi proportionnelles à leur importance numérique¹⁰⁹. Afin d'échapper à cette politique, les Tutsi préfèrent se tourner

_

¹⁰⁷ Cfr. HANSSEN, *Le désenchantement de la coopération. Enquête au pays des mille coopérants*, L'Harmattan, Paris, 1989, p. 94. Ce livre critique très fermement les politiques de coopération au développement mise en oeuvre au Rwanda, conçues loin des populations concernées, les empêchant de prendre part à l'élaboration de leur propre destin. Selon la journaliste Colette Braeckman, l'ardeur avec laquelle les paysans ont pillé et détruit l'essentiel des projets réalisés par les coopérants lors du génocide est significatif du manque d'appropriation par la population de projets dans lesquels elle ne se reconnaît pas. Cfr. BRAECKMAN C., *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Fayard, Paris, 1994, p. 88.

¹⁰⁸ Cfr. *African Development Indicators 1994-1995*, The World Bank, Washington D.C., 1995, table 13-12, p. 346.

¹⁰⁹ Pour la justification de cette politique d'"équilibre", cfr. BANGAMWABO F.X. (et al.), Les relations interethniques au Rwanda à la lumière de l'agression d'octobre 1990. Genèse, soubassements et perspectives, Editions universitaires du Rwanda, Ruhengeri, 1991 : "Si certains Rwandais ne se croyaient pas naturellement les plus doués et les plus intelligents, ils ne

directement vers le secteur privé. Un secteur leur est totalement interdit : l'armée. Les officiers ne peuvent épouser une femme tutsi sous peine de perdre leur poste. Seul l'Eglise reste ouverte aux vocations des Tutsi : en 1980, trois évêques sur huit sont Tutsi¹¹⁰.

Un autre problème est source de tensions : les réfugiés. Estimés selon les auteurs en 1990 à plus ou moins six cent mille âmes¹¹¹ qui se sont réparties inégalement au sein des pays frontaliers, sans mentionner une diaspora émiettée dans le monde entier. Le sort des exilés varie fortement selon le pays d'accueil. Si le Zaïre et le Burundi leur permettent de s'imposer dans les milieux d'affaires et acquérir une nouvelle nationalité, l'Ouganda les ballote au rythme de ses changements politiques. Le régime de Habyarimana oppose systématiquement une fin de non recevoir aux demandes de retour formulées par les réfugiés, invoquant le manque de place. Les multiples tentatives de négociations sont rejetées. Afin de mettre un terme à leur errance, c'est par les armes que les réfugiés veulent obliger le régime à s'asseoir à la table des négociations¹¹².

A l'intérieur du Rwanda, malgré l'exclusion des Tutsi de la sphère politique et le contingentement dont ils sont l'objet, les massacres récursifs des années Kabyibanda ont fait place à une période d'accalmie. C'est le clivage intra-ethnique, inversé depuis le coup d'Etat de Habyarimana qui semble plus préoccupant.

En effet, le discours moralisateur sur fond de populisme chrétien du président cache une dérive affairiste qui touche les plus hautes sphères politique et militaire : le clan du président, en réalité celui de sa belle famille, se transforme en une mafia qui occupe les postes essentiels au sein du gouvernement et du parti, contrôle le commerce international et se livre à de multiples trafics¹¹³. L'*Akazu*¹¹⁴(petite hutte) "(...) est au coeur d'un réseau composé de plusieurs cercles, dont la fidélité au couple présidentiel repose, par-delà les liens de parenté, sur l'origine régionale et sur le clientélisme en milieu politique, militaire et financier"¹¹⁵.

Excédée par la dérive régionaliste et mafieuse du régime, une opposition interne, essentiellement sudiste, se manifeste au travers d'une presse qui dénonce les abus du régime. Ses

s'opposeraient pas à la politique d'équilibre qui, conformément aux règles élémentaires de la justice distributives, veut que chaque catégorie sociale ou chaque région reçoive les mêmes chances que les autres proportionnellement à son poids démographique dans l'ensemble de la société" MANIRAGABA B., "Le mythe des fils de Gihanga ou l'histoire d'une fraternité toujours manquée ?", ibid., p. 73.

¹¹⁰ Cfr. PRUNIER G., *The Rwanda crisis ...*, *op.cit.*, p. 75.

¹¹¹ Les spécialistes de l'Afrique interlacustre semblent s'accorder sur le nombre de réfugiés : Jean-Pierre Chrétien et André Gichaoua les estiment à quelque 600.000, Gérard Prunier entre 600.000 et 700.000 et le US Committee for refugees 400.000 à 700.000.

¹¹² Pour une histoire des réfugiés rwandais, cfr. *Exile from Rwanda : background to an invasion*, The U.S. Committee for refugees, issue paper, Washington D.C., février 1991.

¹¹³ Pour une description détaillée des trafics de drogues, d'armes et de gorilles, détournement de fonds publics, etc., consulter, entre autres : *Etat des drogues, drogue des Etats*, Observatoire géopolitique des drogues, Hachette, Pluriel-Interventions, Paris, 1994; "Qui a armé le Rwanda? Chronique d'une tragédie annoncée", Human Rights Watch, *Les dossiers du GRIP*, n°188, 1994; GORDON N., *Murder in the Mist*, Boulder, 1993. Pour une vue générale, cfr. BRAECKMAN C., *Rwanda. Histoire ..., op. cit.*

¹¹⁴ *Akazu*, petite hutte en kinyarwanda, est le nom que donne l'opinion publique rwandaise à cette classe dirigeante affairiste. Le terme renvoie au lignage de l'épouse du président, qui est issue d'une famille influente de la région de Gisenyi (Nord du Rwanda).

¹¹⁵ Cfr. CHRETIEN J.-P., "Rwanda, la propagande du génocide", LA BROSSE R. de (dir.), *Les médias de la haine*, Reporters sans frontières, Editions La Découverte, Paris, 1995, pp. 22-55.

critiques sont relayées par la presse étrangère¹¹⁶. Les tentatives de museler ces nouvelles voix échouent, malgré les arrestations et les procès.

Toutefois, lors de son discours du 5 juillet 1990 à l'occasion du 17ème anniversaire de la deuxième République, le président Habyarimana annonce un "aggiornamento politique" : tout en reconnaissant les acquis positifs du régime, il se montre favorable à une modernisation de la vie politique rwandaise. Il annonce la nécessité de séparer les structures du parti unique de celles de l'Etat et dans la foulée, il évoque l'option possible du multipartisme ainsi qu'une révision constitutionnelle qui devrait intervenir au plus tard le 1er juillet 1992, à l'occasion du trentième anniversaire de l'indépendance.

En fait, le président ne vise pas la suppression du parti unique mais se prononce en faveur d'un renouveau politique au sein du MRND. La vision du président diffère fortement de celle de la société civile. Un manifeste d'août 1990 intitulé "Pour le multipartisme et la démocratie", signé par trente-trois intellectuels, réclame une démocratisation des institutions, le multipartisme et des élections libres.

Dès le 24 septembre, le président cède et désigne une "commission nationale de synthèse" dont les termes de référence sont, entre autres, la préparation d'un avant-projet de constitution, l'identification de la signification du concept de démocratie pour les rwandais et la préparation d'une charte politique nationale¹¹⁷.

Parallèlement, les réfugiés s'organisent. C'est en 1987 que naît le Front Patriotique Rwandais (FPR) au Kenya, désireux d'une part d'imposer le retour des exilés face au refus catégorique du régime du président Habyarimana, et d'autre part de participer au pouvoir à Kigali. Le mouvement est essentiellement composé de jeunes éléments de la deuxième génération qui avaient aidé l'Ougandais Yoweri Museveni à chasser le dictateur Milton Obote du pouvoir. En effet, une gigantesque rafle pousse en 1982 près de 80.000 réfugiés au Rwanda, que Habyarimana refoule directement dans *un no man's land* frontalier. Le dénuement des réfugiés est extrême. Le mouvement de libération de Museveni représente à leurs yeux l'espoir de mettre fin à la sanglante dictature et de recouvrer une certaine dignité. Le programme du FPR, articulé en huit points¹¹⁸ est caractéristique d'un mouvement de libération et rejoint les revendications de l'opposition sudiste, bien qu'aucun contact n'ait été établit avant juin 1992.. L'invasion du FPR en octobre 1990 provoque une vague de répression envers les Tutsi de l'intérieur. Des massacres ont lieu à Kibirira, à la préfecture de Gisenyi et huit à dix mille Tutsi¹¹⁹ ainsi que des opposants politiques sont

_

¹¹⁶ Filip Reyntjens mentionne trois articles majeurs: "Une atmosphère de fin de règne" (*La Libre Belgique* du 31/10-1/11/89), "*Het regime wankelt*" (le régime chancelle) (*Gazet van Antwerpen* du 3/10/1989) et "*Crise sans précédent au Rwanda*" (Le Soir du 10-11/03/90), cité par REYNTJENS F., *L'Afrique des ...*, op. cit., p. 36.

¹¹⁷ Cfr. REYNTJENS F., L'Afrique des ..., op. cit., pp. 90-91.

¹¹⁸ Ces huit points sont : (1) la restauration de l'unité nationale, (2) l'édification d'une véritable démocratie, (3) la mise en place d'un système économique basé sur les ressources nationales, (4) la lutte contre la corruption, la mauvaise gestion de la chose publique; des fonds publics, (5) la sauvegarde de la sécurité des personnes et de leurs biens, (6) le règlement définitif des causes du problème des réfugiés, (7) le bien-être social des masses, (8) la réorientation de la politique extérieure du Rwanda. Cfr. *Programme politique du F.P.R.*, F.P.R., s.I., 1992.

¹¹⁹ Le ministère de la Justice justifie les arrestations : "s'agissant du grand nombre d'intellectuels tutsi figurant parmi les détenus, le ministre Mujyanama a jugé que ces derniers sont complices. Car, a-t-il souligné, pour préparer une attaque de telle envergure, il fallait qu'il y ait des gens de confiance. Les Rwandais de la même ethnie offrent au mieux cette possibilité" Cfr. La Relève, N°143-144 du 19-25/10/1990, p. 5, cité par : REYNTJENS F., L'Afrique des ..., op. cit., p. 94. Filip Reyntjens se livre à une analyse détaillée du sort de ces prisonniers, leurs premiers procès

arrêtés. Des militaires français viennent assister l'armée rwandaise et s'installent durablement au Rwanda.

A la fin des années quatre-vingt, les mutations économiques 120, sociales et politiques mettent en danger les revenus de *l'Akazu*, alors que leurs besoins s'accroissent. La communauté internationale exige une démocratisation de la vie politique africaine et les revendications démocratiques au Rwanda se font de plus en plus pressantes, exprimées tant par les rwandais du Sud et du Centre du pays que par les réfugiés en Ouganda. Flanquée de deux foyers d'oppositions, le premier politique, le second armé, l'*Akazu* réalise la précarité soudaine de son pouvoir et décide de relancer l'alibi ethnique afin préserver ses acquis.

B. Les réponses de l'"Akazu" face à la pression démocratique

C'est une véritable stratégie de reconquête du pouvoir que le régime va mettre en place dès 1989, qui conduira progressivement mais irrémédiablement au génocide des Tutsi et aux meurtres des opposants politiques hutu à partir du 6 avril 1994. Chaque concession faite à l'opposition, chaque offensive du FPR, chaque étape des pourparlers de paix, suscitera une réponse de l'*Akazu*, toujours plus radicale à mesure que l'étau se resserre, dans le but "(...) de remobiliser l'électorat captif dit du "peuple majoritaire" sur la base d'une sorte de clientélisme ethnique, pour disqualifier les oppositions "121". La liberté de presse lui permet de mettre en place les médias de la haine; le multipartisme de constituer son propre parti extrémiste et l'offensive du FPR, de lancer des essais grandeur nature de pogroms réalisés à l'échelle d'une commune ou d'une préfecture.

Dès 1985, le régime s'emploie à museler toute presse contestataire. Le mensuel de la coopérative TRAFIPRO est obligé de suspendre ses parutions. *Kinyamateka*, l'hebdomadaire de l'église catholique qui avait soutenu la révolution sociale de 1959, s'entoure dès 1980 de journalistes critiques envers la dictature. Son directeur sera physiquement agressé, démis de ses fonctions et finalement mourra dans un étrange accident de voiture. En 1987 naît un mensuel indépendant, *Kanguka* (réveille-toi), dont le changement de ton est radical. Malgré les pressions et menaces du régime, le mensuel paraît régulièrement. En 1988, *Kinyamateka*, qui avait vu ses ventes chuter après un changement à la rédaction, reprend un discours critique. En 1990, neuf titres de presse voient le jour et malgré les risques qu'encourent les journalistes, les numéros paraissent régulièrement. Un marché nouveau s'est créé, répondant à la soif d'informations des Rwandais.

Ensuite, l'Akazu adopte une nouvelle stratégie, plus efficace que la précédente, et finance elle-même des organes de presse : "[s]ommé de s'expliquer, de justifier sa politique passée et notamment les quotas ethniques, le régime se cherche des porte-voix. Il encourage la création de journaux concurrents, fortement engagés dans l'ethnisme et dans la lutte contre l'ennemi, aussi bien intérieur qu'extérieur. Son objectif est de s'exprimer plus haut et plus fort que les autres médias, d'où l'apparition de quantité de journaux extrémistes exploitant le même fonds de

tronqués et la pression de la communauté internationale en faveur de leur libération, cfr. *ibid*, pp. 94-99.

¹²⁰ Un programme d'ajustement structurel prescrit en 1988 allait assainir les comptes de la République et limiter l'autonomie de gestion de l'Akazu; en 1989, les prix du café chutent de 50%.

¹²¹ CHRETIEN J.P et PRUNIER G. (dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Editions Karthala, ACCT, Paris, 1989, p. 92.

commerce de la haine ethnique, et utilisant parfois les mêmes caricatures, voire les mêmes articles" 122.

Parmi les organes de presse chargés par le pouvoir de répondre aux journaux contestataires, *Kangura* (réveille-le), véritable contrefaçon de *Kanguka*, fondée en mai 1990, sera le chef de file de l'idéologie raciste. L'invasion d'octobre 1990 leur fournit l'alibi idéale pour évoquer la nécessité du génocide préventif¹²³: les Hutu ont été trahis, ils courent à leur perte s'ils ne s'unissent pas afin de faire face à leur ennemi commun, le Tutsi, qui s'apprête à recoloniser et asservir le peuple majoritaire. Le journal proposera au fil des numéros un véritable mode d'emploi des relations qu'il convient d'entretenir avec le groupe tutsi.

En décembre 1990, *Kangura*¹²⁴ publie deux textes particulièrement significatifs. D'une part, le journal reproduit un ancien "plan de la colonisation tutsi au Kivu et région centrale de l'Afrique" daté du 6 août 1962 et découvert selon *Kangura* "lors des troubles de 1959-1962 au Nord Kivu". En fait, ce document, digne du Protocole des Sages de Sion¹²⁵, n'est qu'un montage provocateur réalisé quelques trente années auparavant et qui vise à démontrer que les Tutsi sont une race de comploteurs dont le seul but est de dominer les Hutu, non seulement au Rwanda, mais dans toute la région des Grands Lacs¹²⁶. D'autre part, un code de conduite est fixé par le biais des "Dix

¹²² CHRETIEN J.P. (dir.), *Rwanda : les médias du génocide*, Editions Karthala, Paris, 1995, pp 44-45.

123 Le recours au génocide préventif est évoqué pour la première fois en juillet 1991, dans Kangura n°18, sous la plume de J.B. Hategekimana, dans un article intitulé "Rivalités politiques et risque de génocide" : "Les fondateurs ou rénovateurs des partis doivent savoir que le peuple majoritaire n'a qu'un seul ennemi très méchant qui est le FPR. Cet ennemi projette d'exterminer le peuple majoritaire, fiancée que chaque parti prétend conquérir. Mais si elle venait à perdre ses bras ou ses jambes, elle ne servirait à rien à celui qui la prendra... Aussi tous doivent la protéger contre la morsure des serpents, ils devraient même étudier les moyens de la vacciner et remettre à plus tard les scènes de jalousies et les dénigrements réciproques... Les inkontayi et leurs complices n'ont pas de place au Rwanda. En effet, un vrai homme ne vit pas avec ceux qui ont tué les siens. Ces ennemis mortels ont tué nos militaires, nos parents, nos enfants et nos amis. Aujourd'hui ils projettent de nous exterminer tous. Qui peut accepter de vivre avec eux ? Celui qui voudra leur accorder l'autorisation de rentrer, celui qui les soutiendra, nous lui demandons de se démettre du pouvoir avant qu'ils ne rentrent dans le Rwanda". (CHRETIEN J.P. (dir.), Rwanda : les médias ..., op. cit., pp. 292-293).

¹²⁴ Interrogé à Paris le 24 avril 1991 lors d'une conférence de presse sur *Kangura*, Habyarimana le défend au nom de la liberté de presse.

¹²⁵ Le Protocole des Sages de Sion avait été fabriqué de toutes pièces par la police tzariste afin de justifier les pogroms et les mesures envers les Juifs en Russie.

126 "Puisque nous sommes numériquement faibles au Kivu et que nous, pendant les élections de 1960, avons réussi d'une façon très magistrale à nous fixer au pouvoir en nous servant de la naïveté bantou et que d'autre part notre malignité a été découverte un peu plus tard par les Congolais, tout mututsi de quelque région qu'il soit est tenu à appliquer le Plan ci-dessous et y présenter une très large diffusion dans les milieux tutsi du District du Volcans. [...] Mettez tous les moyens que nous avons employé au Rwanda en oeuvre pour soumettre les Bahutu du Congo et toutes les autres ethnies qui les entourent; procéder méthodiquement et progressivement car une moindre précipitation risquerait à éveiller leur appel de la conquête de Rwabugili notre héros national" CHRETIEN J.P. (dir.), Rwanda : les médias ..., op. cit., pp. 34-35 et 163-165. Le régime intègre le plan à son idéologie et dévoile ainsi les enjeux réels de l'invasion du FPR : "restaurer la dictature des extrémistes de la minorité tutsi assise sur un génocide, l'extermination de la majorité hutu. Instituer dans la zone bantoue de la région des Grands Lacs (Rwanda, Burundi, Zaïre, Tanzanie, Ouganda) un vaste royaume Hima-Tutsi, ethnie qui se considère supérieure, à l'instar de la race aryenne et qui a pour symbole la croix gammée de Hitler", Dépliant de 14 pages, 2ème

commandements du Muhutu"¹²⁷, qui ne laisse aucun doute sur le projet de société fondé sur le rassemblement des Hutu autour de l'exclusion des Tutsi : un Hutu ne peut prendre pour épouse, concubine ou secrétaire une Tutsi, un Hutu ne peut conclure des affaires avec les Tutsi, tous les postes stratégiques doivent être confiés aux Hutu, l'enseignement doit être majoritairement Hutu, l'armée doit être exclusivement Hutu, la Révolution de 1959 et l'idéologie hutu doivent être enseignées à tout Hutu à tous les niveaux, les Hutu doivent cesser d'avoir pitié des Tutsi, etc.

Lorsqu'en janvier 1991, le FPR mène une attaque éclair sur Ruhengeri et libère les prisonniers politiques, le régime massacre en guise de représailles ceux qu'il désigne coupable d'avoir guidé les soldats : quelque deux mille *Bagogwe*, des pasteurs apparentés aux Tutsi. Les victimes n'avaient non seulement joué aucun rôle dans la monarchie d'antan, mais, de surcroît, peu scolarisés, ils vivaient éloignés de la tourmente politique qui s'était emparée du pays. Le massacre ne sera découvert par la presse nationale et internationale qu'en août 1991. Par ailleurs, dès 1991, le parti unique forme une milice, les *Interahamwe*, composées de jeunes : délinquants, chômeurs, paysans sans terre, etc. Des camps d'entraînement se chargent de l'instruction des milices. Le régime décide également d'organiser une "auto-défense populaire" articulée autour des autorités locales dans les zones frontalières exposées aux incursions du FPR.

Malgré le cessez-le-feu de Nsele en mars 1991 et l'aide massive apportée par la France¹²⁸, le régime ne fait preuve d'aucune réelle ouverture politique, alors que l'opposition ne cesse de se renforcer. La presse s'organise, la société civile se constitue, des organisations de défense des droits de l'homme fleurissent. Les membres de l'opposition n'ont guère de moyens, les contacts avec la société civile restent encore limités et les laissez-passer les gênent considérablement dans leurs déplacements à l'intérieur du pays. De fait, aucune rencontre entre le FPR et l'opposition n'a encore été planifiée.

Le 10 juin 1991, cédant aux pressions tant internes qu'internationales, Habyarimana promulgue la nouvelle constitution et adopte une semaine plus tard la loi sur les partis politiques. De multiples formations, hier encore clandestines, voient le jour : le MDR (Mouvement Démocratique républicain), qui se veut l'héritier de l'ancien PARMEHUTU, le PSD (Parti social démocrate) très populaire à Butare, le PL (Parti Libéral) constitué de Hutu et Tutsi, le PDC (Parti démocrate-chrétien), etc. Des négociations sont alors entamées afin de composer un gouvernement de transition à base élargie.

La renaissance du MDR, le parti de la révolution hutu de 1959, permet à *Kangura* de rappeler la victoire d'alors du "peuple majoritaire" sur les Tutsi "féodaux" et le "péril hima", nouvelle menace pour l'intégrité d'un peuple. Une remobilisation hutu s'impose. Le numéro spécial de *Kangura* de novembre 1991 est révélateur : la photo de Kayibanda et une machette sont en première page et deux questions sont posées : "*Quelles sont les armes que nous utiliserons pour venir définitivement à bout des inyenzi ??*" et "*Si on refaisait la révolution des Hutu de 1959 pour vaincre les inyenzi-ntutsi*" ¹²⁹

édition revue et mise à jour, Kigali, février 1991, par "l'Association des femmes parlementaires pour la défense des droits de la mère et de l'enfant (AFEPADEM)", en collaboration avec le professeur Léon Mugesera, cité par *ibid.*, p. 165.

35

¹²⁷ Cfr. ibid., p. 141-142. Le texte intégral des "Dix Commandements" y figure.

¹²⁸ Les paracommandos belges avaient été rappelés dès novembre 1990 sous la pression de l'opinion publique et du Sénat, à la suite des exactions et représailles menées par l'armée et la police rwandaises et de l'intervention d'un contingent composé de soldats zaïrois. Par contre, l'aide française se poursuit, officiellement avec une compagnie. Cfr. CHRETIEN J.P., *Le défi de l'ethnisme...*, op.cit., pp. 123-144.

¹²⁹ Kangura spécial, n°26, cité par ibid., p. 139.

En octobre 1991, le premier ministre, Sylvestre Nsanzimana constitue un gouvernement monocolore MRND. Face à l'entêtement du parti unique, l'opposition organise des manifestions et rassemble quelque 30.000 personnes à Kigali les 17 novembre 1991 et 8 janvier 1992.

En mars 1992, dans le Bugesera, à Nyamata, un nouveau massacre, soigneusement préparé¹³⁰, est perpétré à l'encontre de quelques deux mille Tutsi. La communauté internationale et les partis de l'opposition réagissent vigoureusement. Le MDR publie un communiqué : "Halte aux massacres des innocents"¹³¹. Les conclusions de la FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme) sont accablantes : les milices *Interahamwes* ainsi que Radio Rwanda sont mises en cause. Le président est obligé de limoger deux de ses agitateurs : le directeur de l'ORINFOR (Office rwandais d'information) et le journaliste de Radio-Rwanda qui avait lancé les appels au meurtre. Toutefois, ce massacre aura permis aux concepteurs du génocide de mesurer l'influence et l'efficacité de la radio sur les masses rurales, largement analphabètes. Par la suite, la radio constituera le principal média du génocide.

Le 23 mars 1992, l'*Akazu* crée la CDR (Coalition de défense de la République), qui se veut le véritable héritier de l'ancien PARMEHUTU de Kayibanda. Le parti affiche ouvertement un racisme anti-tutsi des plus virulent, permettant au parti unique d'adopter un double langage : officiellement, soutien du processus de démocratisation et des négociations d'Arusha, pour en réalité les saboter par le biais de son nouveau parti. De fait, la CDR ne manque pas de critiquer le laxisme présidentiel dans sa lutte contre l'ennemi. La CDR crée également sa propre milice : les *Impunganzumbi*.

En avril 1992, le Président se résigne à former un gouvernement de transition constitué pour moitié de membres de l'opposition et dirigé par Dismas Nsengiyaremye du MDR. Le gouvernement marque plusieurs points¹³². Le Ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, Agathe Uwilingiyimana, s'attaque à un tabou du régime en annonçant la fin de l'"équilibre" dans l'enseignement. Désormais, les candidats seront uniquement jugés sur base de leurs performances lors du concours national. Les quotas ethniques et régionaux sont supprimés. En juillet 1992, plusieurs préfets sont remplacés, d'autres mutés. La Justice marque progressivement son indépendance et la Cour Constitutionnelle prononce plusieurs arrêts d'inconstitutionnalité pour des lois qui avaient été votées par un parlement majoritairement MRND. Le Service central des renseignements (SCR), entièrement soumis aux *diktats* du parti unique, voit ses compétences distribuées à quatre ministères : Primature, Défense, Intérieur et Justice. Les réformes mises en place irritent profondément l'ancien parti unique. Un climat d'instabilité s'installe : les menaces physiques, les attentats et les assassinats se multiplient. Entre-temps, l'armée rwandaise se renforce : ses effectifs passent en moins de deux ans de 8.000 à 30.000 ou 40.000 hommes et le

¹³⁰ Colette Braeckman décrit la préparation minutieuse de ce massacre : un faux communiqué annoncé par Radio-Rwanda sert de prétexte aux tueries qui sont dirigées par le bourgmestre local, membre du comité central du MRND. Des barrages sont placés sur les routes et les paysans, qui avaient été excités par les autorités locales, indiquent les maisons de Tutsi aux assaillants : des *interahamwe* assistés par des membres de la garde présidentielle, des militaires et des gendarmes. Une coopérante italienne qui avait alerté les autorités ainsi que les membres de l'opposition est assassinée. Cfr. BRAECKMAN C., *Rwanda. Histoire ..., op. cit.* pp. 118-121. La Fédération internationale des droits de l'homme est catégorique : "Les massacres qui ont endeuillé le Rwanda depuis son entrée en guerre au mois d'octobre 1990 n'ont jamais été le fruit d'un hasard ni de mouvements "spontanés" de la population ou d'une partie de celle-ci à l'égard d'une autre. (...) L'on a l'impression qu'il existe une "main" ou plusieurs, qui maîtrisent la genèse et le déroulement de ces tristes événements" (Cité par CHRETIEN J.P. (dir.), Rwanda : les médias ..., op. cit., p. 60).

¹³¹ Communiqué du 11 mars 1992, Kigali, *MDR Express*, n°5 (cité par CHRETIEN J.P., *Le défi de l'ethnisme...*, *op.cit.*, p. 88).

¹³² Pour une description détaillée, cfr. REYNTJENS F., L'Afrique des ..., op. cit., pp 116-117.

budget de la défense passe de 3.155 millions de francs rwandais en 1990 à 8.885 millions en 1992. L'accroissement de la dette publique sur cette même période s'explique par les dépenses militaires¹³³.

Dès sa nomination, le nouveau gouvernement entame immédiatement des négociations avec le FPR à Arusha qui aboutissent à un cessez-le-feu en juillet 1992 et, à la même époque, à Bruxelles et Paris, une rencontre historique entre les membres de l'opposition et le FPR se solde par un succès.

La réponse de l'Akazu est immédiate : en septembre 1992, l'état-major définit les "ENI", les ennemis de l'intérieur, comme suit : "le Tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur extrémiste et nostalgique du pouvoir, qui n'a jamais reconnu et ne reconnaît pas les réalités de la révolution sociale de 1959, et qui veut reconquérir le pouvoir du Rwanda par tous les moyens, y compris par les armes". L'ENI est recruté parmi "les réfugiés tutsi, la NRA ougandaise, les Tutsi de l'intérieur, les Hutu mécontents du régime en place, les sans-emplois de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda, les étrangers mariés aux femmes tutsi, les peuplades nilo-hamitiques de la région, les criminels en fuite" 134.

Le 22 novembre 1992, Léon Mugesera, un des principaux dignitaires de l'Akazu et vice-président du MRND pour la préfecture de Ginsenyi, prononce un discours incendiaire qui sera le prélude à de nombreux massacres dans les semaines qui suivent : "ceux qui nous attaquent, ne les appelez plus Front Patriotique "Inkotanyi". Faites la distinction. Ce sont des "cancrelats" (Inyenzi) [...]. Supprimez-les, et surtout qu'ils ne partent pas. L'erreur fatale que nous avons commise en 1959, c'est que nous avons laissé sortir les Tutsi du pays. Chez eux, c'était en Ethiopie, mais nous allons leur chercher un raccourci, à savoir la rivière Nyabarango [...] Voilà. Je vous répète donc que nous devons vite nous mettre à l'ouvrage (...)" 135. La reproduction du discours au sein des journaux d'opposition embarrasse le régime et Mugesera remet sa démission. Cette exhortation au meurtre témoigne toutefois d'une radicalisation du régime 136 : jamais encore l'appel au génocide des Tutsi n'avait été aussi explicite. Le passage à l'action semble imminent.

Le deuxième Protocole d'Accord sur le partage du pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition à base élargie, signé le 8 janvier 1993, fixe la répartition numérique et nominative des portefeuilles¹³⁷ et relèque le MRND qui perd sa minorité de blocage au rang de

REYNTJENS F., L'Afrique des ..., op. cit., p. 119.

33

¹³³ Cfr. *ibid.*, pp 117-118.

¹³⁴ Document de l'état-major des Forces Armées Rwandaises, daté 21 septembre 1992, Rapport de la commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990 (7-21 janvier 1993). Rapport final, Fédération internationale des droits de l'homme, Africa Watch, Union interafricaine des doits de l'homme et des peuples, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, mars 1993.

 ¹³⁵ Ibid., pp. 24-25.
136 Par ailleurs, quelques jours auparavant, le 15 novembre 1992, le président Habyarimana avait traité les Accords d'Arusha de "torchon de papier" lors d'un meeting électoral à Ruhengeri. Cfr.

¹³⁷ L'article 55 de l'Accord prévoit la répartition numérique des portefeuilles : 5 pour le MRND, 5 pour le FPR, 4 pour le MDR (dont le poste de Premier ministre), 3 pour le PSD, 3 pour le PL et un pour le PDC. L'article 56 prévoit la répartition nominative des portefeuilles : MRND : ministère de la Défense, ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche Scientifique et de la Culture, ministère de la Fonction Publique, ministère du Plan, ministère de la Famille et de la Promotion Féminine; FPR : ministère de l'intérieur et du Développement Communal, ministère des Transports et des Communications, ministère de la Santé, ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif, Secrétaire d'Etat à la Réhabilitation et à l'Intégration Sociale; MDR : Premier ministre,

parti politique au même titre que le FPR ou le MDR. Le colonel Théoneste Bagosora, membre de l'*Akazu*, déclare publiquement le même jour à Arusha : "Je rentre pour préparer l'Apocalypse" 138. Quel sens accorder à cette déclaration d'intention, prononcée par un homme qui sera accusé plus tard d'être l'un des principaux concepteurs du génocide ? Le mois de janvier 1993 s'impose-t-il comme une date clé dans l'histoire du processus de gestation du génocide ? Est-ce à partir de cette date que l'Akazu ne planifie non plus des massacres de Tutsi mais décide de mettre à exécution deux crimes contre l'humanité : le génocide des Tutsi et les meurtres des opposants politiques hutu ?

En avril 1993, le dernier acte préparatoire du génocide est posé avec la création de la radio RTLM (Radio-télévision libre des mille collines), qui émettra sur tout le pays dès juillet 1993. Kangura salue l'arrivée de ce nouveau média dans le champ audiovisuel rwandais : "voici la radio et la télévision qui vont aider Kangura à finaliser les objectifs des bahutu. Sur le champ de bataille, les Forces armées rwandaises ont gagné la guerre, au niveau de la presse, Kangura a gagné, et aujourd'hui, c'est notre radio-télévision qui gagne. Elle a d'ailleurs été appelée la Radio de ceux qui luttent pour la défense de la République. Vous qui n'acceptez pas la République, la RTLM et Kangura vont vous montrer où est votre place. [...] RTLM, sois pour nous le signe de l'unité du peuple majoritaire, sois la voix qui réveille et défend le peuple majoritaire" 139. Tout comme la CDR, la RTLM affiche officiellement son indépendance par rapport au MRND : le régime n'aura pas à assumer les appels aux meurtres, à la différence du Bugesera. Les liens avec le régime sont d'ordres idéologique, financier et même technique : la RTLM utilise le réémetteur de Radio Rwanda et les studios, situés en face du palais présidentiel, sont alimentés électriquement par ce dernier.

En quelques mois, la radio impose son style et supplante la presse écrite. Tout d'abord, afin de garantir une large audience, des postes radios bon marché sont distribués dans tous le pays, ensuite les journalistes se distinguent par leurs talents oratoires et finalement, la musique zaïroise, dont les rwandais sont friands, est diffusée à longueur de journée. La RTLM "stupéfie et fascine les auditeurs par son audace, sa gouaille, son absence de complexes, une façon familière de dire les choses qui plonge au coeur de la tradition rwandaise" 140.

En juillet 1993, le MDR éclate et une partie du parti se regroupe en une faction de tendance dite "power", qui se rallie aux thèses du MRND et de la CDR pour se distancier de l'esprit d'Arusha. Quelques semaines plus tard, le PL suivra la même voie. Le PSD, qui avait évité de justesse une telle division en 1992, n'éclatera que lors du génocide, où la tendance "power" assassinera les membres modérés du parti. Désormais, l'*Akazu* peut compter sur le soutien d'une partie de l'opposition.

Les Accords d'Arusha signés le 4 août 1993 par le Président rwandais Habyarimana et le chef du FPR, Alexis Kanyarengwe, prévoient la mise en place d'un gouvernement transitoire dans les trente-sept jours suivant la signature. L'article 72 prévoit le départ des troupes étrangères et l'arrivée de la MINUAR (Mission d'assistance des Nations unies au Rwanda), forte de deux mille cinq cents hommes. Le pouvoir exécutif est exercé collectivement par le Conseil des ministres, le Président et le Gouvernement auquel va participer le MRND et le FPR, MDR, PSD, PL et PDC. Une refonte de l'armée est également prévue : les forces gouvernementales doivent fournir 60% des

ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, ministère de l'Information; PSD: ministère des Finances, ministère des Travaux Publics et de l'Energie, ministère de l'Agriculture et de l'Elevage; PL: ministère de la Justice, ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, ministère du Travail et des Affaires Sociales; PDC: ministère de l'Environnement et du Tourisme.

38

¹³⁸ Rapporté par : CHRETIEN J.P. (dir.), Rwanda : les médias ..., op. cit., p. 129.

¹³⁹ Kangura, n°46, cité par ibid., p. 68.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 73.

min

effectifs et le FPR 40%. Finalement, les accords consacrent le droit inaliénable des réfugiés à rentrer au pays, à s'installer où ils le veulent et à y jouir de droits de propriétés. Seul la CDR a toujours refusé d'adhérer aux dispositions d'Arusha : "ces accords ne sont utiles que pour les partis politiques qui ont obtenu des sièges dans le gouvernement, et donc des occasions de piller le pays, d'utiliser l'argent de l'Etat pour se ménager des adhésions. Les autres intéressés par les accords d'Arusha sont les Tutsi du monde entier parce que c'est pour eux une occasion de ramener les Hutu à l'esclavage et de reprendre le pouvoir par la ruse. Il est clair que ces accord dits de la paix portent atteinte aux intérêts de certains et que ceux-ci sont la majorité... Il y aura des manifestations incessantes de la part de ceux qui ne trouvent pas leur compte dans les conclusions d'Arusha et qui demandent la tenue des élections qui seules peuvent sortir le Rwanda du désordre" 141.

En raison des profondes divisions de l'opposition, le gouvernement de transition prévu dans les Accords n'arrive pas à se mettre en place. Malgré la présence de la MINUAR, un climat de terreur s'installe à Kigali¹⁴². Les événements du Burundi et l'assassinat du président Ndadaye sont largement exploités par la RTLM. La MINUAR est constamment dénigrée et accusée de travailler pour le FPR. De nombreuses caricatures à caractère pornographique montrant les soldats belges de la MINUAR en train d'avoir des relations sexuelles avec des filles tutsi sont publiées¹⁴³. Une manifestation organisée par l'opposition le 20 janvier 1994 dégénère et quarante-sept personnes sont tuées.

Fin 1993, le principe d'auto-défense populaire mis en place au sein des communes frontalières, particulièrement exposées aux incursions du FPR, se voit étendu à l'ensemble du pays. Sur la totalité du territoire rwandais, les autorités locales (bourgmestres, gendarmes, unités militaires, etc.) distribuent des armes (machettes neuves, grenades, fusils d'assaut) aux groupes d'autodéfense populaires qui se tiennent prêt à intervenir. Des listes circulent. A Kigali, selon Colette Braeckman¹⁴⁴, des employés municipaux ont vérifié l'occupation de chaque maison et certaines d'entre elles ont été marquées d'un signe rouge ou vert, afin de signaler aux tueurs les emplacements à visiter.

C'est ainsi que la machine à tuer est prête à entrer en action et à rétablir l'intégrité du peuple majoritaire. Une histoire importée en début de siècle et une idéologie distillée depuis 1959 ont réussi progressivement à inverser les normes chrétiennes auprès des tueurs, qui bénéficiaient

¹⁴¹ *Kangura*, n°47, août 1993, p. 5, cité par *ibid.*, pp. 234-235.

¹⁴² Dans une lettre datée du 1er février 1994 adressée au Procureur général et au ministre de la Justice, le Procureur F. Nsanzuwera se plaint de l'insécurité générale et de la psychose dans laquelle vit la population : "L'insécurité dans la ville de Kigali devient de plus en plus généralisée et un climat de psychose de peur (sic) est en train de gagner tout le monde. Cette psychose gagne beaucoup de gens car les brigades territoriales n'ont pas de véhicule, celles, celles qui disposent de véhicules n'ont pas de carburant. A titre d'exemple, ce matin le commandant de la brigade territoriale de Kicukiro, l'adjudant Kamanzi, m'a fait savoir que des groupes de malfaiteurs molestaient ce matin la population à Rubilizi mais qu'il ne pouvait pas intervenir car ils n'avaient pas de véhicule. [...] Qui sont derrière ces actes de vandalisme ? Beaucoup de témoignages avancent que ce sont de jeunes Interahamwe avec des groupes de bandits qui molestent les gens. et cela est vérifiable dans certains cas car ces jeunes Interahamwe portent leur uniforme et réclament souvent la responsabilité de ces actes de violence. [...] Est-ce que le Ministre de la Défense Nationale, le Ministre de l'Intérieur et le ministre de la Justice ne peuvent rien faire pour endiguer ce cycle de violence ?" (DESTEXHE A., Qui a tué nos paras ?, Editions Luc Pire, Collection internationale, Bruxelles, 1996, pp. 96-97).

¹⁴³ Cfr. CHRETIEN J.P. (dir.), *Rwanda : les médias ...*, *op. cit.*, pp. 274, 366. De nombreuses caricatures de membres de l'opposition (Twagiramungu, Uwilingiyimana, etc.) sont également à caractère pornographique.

¹⁴⁴ Cfr. BRAECKMAN C., Rwanda. Histoire ..., op. cit., pp. 160-161.

depuis plus de trente ans d'une impunité totale. Depuis 1959, l'option ethnique accompagnée de massacres récursifs s'est révélée un atout majeur dans la conquête et ensuite le maintien au pouvoir "au nom du peuple majoritaire" de deux oligarchies successives qui conjuguaient curieusement clivage intra-ethnique et inter-ethnique. En 1989, une opposition intérieure, bientôt rejointe par une opposition extérieure, menacent le pouvoir en place qui trouve dans l'organisation d'une solution finale l'ultime possibilité de récupérer un pouvoir qui risque de lui échapper irrémédiablement.

C. Réflexions sur la prise de décision du génocide

L'état d'avancement des recherches ne permet pas encore de dater précisément la décision de génocide, ni même de restituer entièrement toute l'histoire de sa conception. Nous nous contenterons de formuler quelques hypothèses.

Le génocide est déclenché le 6 avril 1994, après que l'avion présidentiel eut été abattu. Une distinction doit nécessairement être établie entre deux événements de nature différente : d'une part, la mise en place de l'idéologie anti-tutsi, datant des années cinquante mais puisant ses sources au début de ce siècle avec l'arrivée des Européens, qui est responsable de massacres récursifs à l'égard de ce groupe identifié en tant que tel et d'autre part, la mise en place de la logistique du génocide, destiné à éliminer de la surface de la terre les hommes, les femmes, les enfants et les vieillards appartenant à l'entité définie.

C'est le refus du partage du pouvoir avec les Hutu qui est à l'origine de la conception de la solution finale des Tutsi. De fait, les premières personnalités "hutu modérées" ont été assassinées afin qu'elles ne puissent prétendre à la succession du président défunt, prévue constitutionnellement. Toutefois, plusieurs indices attestent que le clan Habyarimana ne constitue pas une entité homogène mais comprend une aile plus radicale.

Une machine à tuer est effectivement mise en place dès 1991 par les plus hautes instances du régime (*Kangura*, massacre des *Bagogwe*, ...), avec une accélération en 1992 (définition des ennemis de l'intérieur, camps d'entraînement, création de la CDR, massacres du Bugesera) et une consolidation ainsi qu'une généralisation à tout le pays en 1993. La décision du génocide se serait-elle prise en 1991 ?

De fait, il semble que deux stratégies rivales coexistent au sein de l'Akazu. La première serait celle du président Habyarimana lui-même, qui adopte une stratégie souple : il tient à préserver son image en soutenant officiellement les Accords d'Arusha, pour mieux les bloquer ensuite. Le dispositif mis en place est alors un instrument d'intimidation, quoique fonctionnellement apte à provoquer la solution finale le moment voulu. Ici, les options sont ouvertes. La seconde, beaucoup plus radicale, est personnifiée entre autres par le colonel Théoneste Bagosora (directeur de cabinet de la Défense nationale) et Joseph Nzirorera (ancien ministre, secrétaire exécutif du MRND). Ils reprochent au président ses nombreuses compromissions avec l'opposition ainsi que son soutien apporté aux Accords d'Arusha. De signature en signature, le pouvoir de l'Akazu se réduit. Des mesures radicales doivent être prises afin d'enrayer le processus du partage du pouvoir. Cette branche dure de l'Akazu entrevoit la solution à ses problèmes par l'extermination des Tutsi. On assiste alors à un renversement des priorités : le génocide des Tutsi devient l'objectif premier.

Le 8 janvier 1993, après la signature du deuxième Protocole, Bagosora prononçait sa funeste prophétie : "je rentre préparer l'Apocalypse". De fait, les préparatifs du génocide s'accélèrent. Le doute s'empare progressivement de cette faction : bien que les Accords réduisent considérablement les prérogatives du Président, ses fonctions sont maintenues. Ce qui expliquerait une certaine mollesse de sa part. Lorsque Habyarimana annonce début avril 1994 son intention de

se rendre à Dar es-Salaam (Tanzanie) pour la signature finale, Nzirorera lui rétorque dans une conversation "nous ne nous laisserons pas faire, Monsieur le Président". Vient-il de décider de supprimer son président et procéder à la mise à feu ?

Aucun document ne vient encore étayer ces suppositions. Seule une lecture approfondie des quelques archives laissées par l'*Akazu* ainsi que l'audition de certains témoins privilégiés nous permettrait d'infirmer ou de confirmer ces hypothèses.

IV. <u>CONCLUSION</u>: <u>MISE EN PARALLELE DU PROCESSUS DE</u> <u>GESTATION DES DEUX GENOCIDES</u>

A partir de l'étude de ces deux génocides, nous pouvons clairement distinguer quatre étapes qui ont mené à la solution finale des Juifs d'Europe et des Tutsi du Rwanda : la définition, l'accusation, la confrontation et la destruction.

En amont, nous sommes en présence des théories raciales du dix-neuvième siècle qui rendent objectives des différences subjectives. Les Juifs sont une autre race, une race inférieure. Les deux groupes, arbitrairement définis, font l'objet d'une construction stéréotypée les affublant de défauts innés à leur "race" qui mettent en danger leurs contemporains. Les Tutsi sont des étrangers qui se sont emparé du pouvoir au Rwanda. La différentiation rend alors impossible toute assimilation. C'est l'opposition de "Eux" par rapport à "Nous". Le Ilème Reich se crée en référence à une communauté linguistique et culturelle. Le Juif ne peut en faire partie : l'Allemand ne peut être que Germain. Le Rwanda de l'Indépendance affirme son essence hutu. Le Tutsi est exclu du Rwanda moderne : le Rwandais ne peut être que hutu. De fait, nous sommes en présence d'une idée de nation qui n'est pas citoyenne, mais tribale. A noter que les deux entités arbitrairement définies, les Juifs et les Tutsi, constituent chacune des minorités.

Au cours de la deuxième étape, deux éléments se greffent sur la différentiation établie lors de la première étape. D'une part, une peur réelle s'installe que les "Autres" prennent le pouvoir. Les Juifs et les Tutsi constituent une menace. On se rappelle que les Juifs sont les meurtriers du Ilème Reich, les artisans du Traité de Versailles. On se souvient du pouvoir féodal tutsi. D'autre part, les Juifs et les Tutsi deviennent des boucs émissaires : ils sont désignés comme les responsables du mal présent au sein de leurs sociétés respectives. A ce stade, nous sommes en présence d'un racisme populaire, non encore étatisé.

Dans la troisième étape, le racisme devient étatique. C'est "la fuite en avant" : l'Etat devient terroriste. Il y a un peuple de trop sur la terre, dès lors, des mesures radicales doivent êtres prises. Un des rôles de la mise en place de l'idéologie du génocide consistera à le légitimer en recourant à la notion de génocide préventif : éliminer l'Autre avant qu'il ne nous élimine. C'est tout le service public qui est activé, de haut en bas. C'est l'Etat qui confisque les biens des Juifs, leur impose un statut qui les marginalise totalement au sein de la société. C'est l'Etat qui veille à ce que les Tutsi restent éloignés des sphères étatiques, de l'enseignement, etc. C'est l'Etat qui s'oppose au retour des réfugiés. C'est l'Etat qui finance les SA/SS et les *interahamwe* chargés d'instaurer la terreur. Dans le cas des Juifs, nous pouvons dater l'émergence de l'Etat criminel à partir de la prise de pouvoir de Hitler en 1933. Chez les Tutsi, l'Etat criminel apparaît dès la révolution hutu en 1959. Une véritable machine à tuer se met progressivement en place. Les Juifs et les Tutsi ont été préalablement définis, marqués et marginalisés. Tout est prêt. Il ne reste plus qu'à prendre la décision de génocide.

La quatrième étape est celle de la prise de décision de la destruction des Juifs et des Tutsi. Une fois que cette décision a été prise, elle s'exécute rapidement. Les frontières se ferment. Interdiction aux Juifs d'émigrer. Des barrages routiers sont installés partout au Rwanda. Les meurtres prennent un aspect frénétique : les trois quarts des Juifs d'Europe auront disparu entre 1941 et 1942. Au Rwanda, en trois mois, entre 500.000 et un million de Tutsi seront tués. Nous sommes loin des bilans humains de la Nuit de Cristal ou des massacres récursifs au Rwanda.

A bien penser, les motifs du génocide des Juifs et des Tutsi ne diffèrent guère. Dans les deux cas, l'idée de menace est omniprésente. Bien que les Juifs ne constituent objectivement aucune menace pour l'Allemagne, ils sont subjectivement perçus comme tels pour le fondateur du

système nazi. Hitler voit en eux les instigateurs d'un complot mondial. Au Rwanda, c'est le refus du partage du pouvoir qui est à la base du génocide des Tutsi : l'*Akazu* était réellement menacé par un double foyer d'opposition, d'abord hutu de l'intérieur, rejoint ensuite par des éléments tutsi de l'extérieur, regroupés en faction armée.

Ce sont bien les mêmes théories raciales élaborées au 19ème siècle qui ont alimenté l'idéologie qui a mené au génocide. Les Juifs avaient été relégués au rang de race inférieure. Hitler les transforme en "anti-hommes". La guerre totale qu'il mène à l'Est peuplée d'Untermenschen vise à conquérir le Lebensraum nécessaire à l'expansion de la race aryenne. Les Tutsi ont expérimenté un cheminement différent : les colonisateurs allemand et belge, inspirés par les thèses de Gobineau et Vacher de Lapouge les érigent en race supérieure, d'origine étrangère. Ils seront tués au nom de ce statut. Toutefois, au Rwanda, l'intériorisation de l'histoire importée a permis tout d'abord aux élites tutsi de consolider leur pouvoir, ensuite aux élites Hutu de s'en emparer et de le garder jalousement, renforçant non seulement le clivage inter-ethnique importé mais également le clivage intra-ethnique. Les Hutu du Nord seront marginalisés sous Kavibanda et les Hutu du Sud sous Habyarimana. Ce seront les revendications de ces derniers qui mettront en péril le régime. bien avant l'entrée en scène du FPR. Le meurtre des opposants hutu dès la mort du Président rwandais témoigne de ce refus de partager le pouvoir, que ce soit avec des Hutu ou des Tutsi. De fait, aucun massacre de Tutsi n'est perpétré sur la période s'écoulant entre la prise de pouvoir de Habyarimana et 1990. Toutefois, l'exclusion qui les frappe est flagrante. Ce n'est que lorsque les contradictions du régime sont mises en évidence par une opposition hutu du Sud que Habyarimana ravive très habilement les tensions ethniques dans le but de rallier le "peuple majoritaire".

Raul Hilberg distingue quatre étapes qui ont mené au génocide des Juifs à partir de la prise de pouvoir d'Hitler: la définition, l'expropriation/exclusion, la concentration et l'annihilation. Les Juifs sont pris au piège dès l'adoption des Lois de Nuremberg de 1935 qui proposent une définition du Juif sur base de la confession judaïque des grands-parents. Ensuite, la machine à tuer prend pour objectif la richesse des Juifs. Ces derniers sont entraînés dans un processus qui les exclut des sphères politiques, étatiques, économiques, sociales et culturelles. Une fois identifiés et appauvris, les Juifs sont rassemblés (ghettos, centres de transit, etc.) afin d'être acheminés vers les centres d'extermination ou tués par balle par les *Einzatzgruppen*.

Ces quatre étapes, propres au génocide des Juifs (ghettos, centre d'exterminations, camps de concentration), se retrouvent également dans la généalogie du génocide des Tutsi. Le marquage, c'est-à-dire l'inscription de l'ethnie sur les cartes d'identité, permet la mise en oeuvre de la politique d'exclusion. La définition débute dès les années trente, la politique d'exclusion prend cours dès les années cinquante. Par contre, les phases de concentration et d'annihilation se confondent dans le processus de destruction des Tutsi du Rwanda.

Le génocide des Juifs aura rayé de la carte de l'Europe en quatre ans quelque cinq millions d'âmes. Cinquante plus tard, au Rwanda, trois mois suffiront pour ôter la vie de cinq cent mille à un million d'âmes.

V. BIBLIOGRAPHIE

A. Ouvrages

AMSELLE J.-L., M'BOKOLO (dir.), Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et état en Afrique, Editions La Découverte, Paris 1985

Amakuri ki ? Über leben in Rwanda. Vivre au Rwanda, Isoko (Hg.), Verlag für interkulturelle Komminikation, Frankfurt, 1987

ARENDT H., Eichman à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal, Gallimard, Folio histoire, Paris, 1991

ARENDT H., Les origines du totalitarisme. Sur l'antisémitisme, Calmann-Lévy, Paris, 1984

ARENDT H., Les origines du totalitarisme. Le système totalitaire, Editions du Seuil, Paris, 1972

ARONEAU E., Le crime contre l'humanité, Librairie Dalloz, Paris, 1961

BEDARIDA F., La politique nazie d'extermination, Institut d'Histoire du Temps Présent, Albin Michel, Paris, 1989

BEDARIDA F., Le génocide et le nazisme, Presses Pocket, 1992

BENSOUSSAN G., *Génocide pour mémoire. Des racines du désastre aux questions d'aujourd'hui*, Histoire Editions du Félin, 1989

BENSOUSSAN G., *Histoire de la Shoah*, Presses Universitaires de France, Que sais-je, n°3081, Paris, 1996

BONIFACE P. (dir.), Atlas des Relations Internationales, IRIS, Paris, 1993

BURIN Ph., Hitler et les Juifs. Genèse d'un génocide, Editions du Seuil, Paris, 1989

BRAECKMAN C., Rwanda. Histoire d'un génocide, Fayard, Paris, 1994

BRAECKMAN C., Terreur africaine. Burundi, Rwanda, Zaïre : les racines de la violence, Paris, 1996

BROWNING Ch. R., Des Hommes ordinaires, Les Belles Lettres, Paris, 1994

CHEVALIER Y., L'anti-sémitisme, Les Editions du Cerf, Paris, 1988

CHRETIEN J.P. (dir.), Rwanda: les médias du génocide, Editions Karthala, Paris, 1995

CHRETIEN J.P., Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi : 1990-1996, Editions Kathala, Paris, 1997

CHRETIEN J.P et PRUNIER G. (dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Editions Karthala, ACCT, Paris, 1989

COLLOQUE DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES, L'Allemagne nazie et le Génocide Juif, Hautes Etudes, Gallimard Le Seuil, Paris, 1985

DESTEXHE A., Rwanda: essai sur le génocide, Editions Complexe, Bruxelles, 1994

DESTEXHE A., Qui a tué nos paras ?, Editions Luc Pire, Collection internationale, Bruxelles, 1996

DESTEXHE A., FORET M. (dir.), *De Nuremberg à La Haye et Arusha*, Etablissement Emile Bruylant, Bruxelles, 1997

DUPAQUIER J-F., La justice internationale face au drame rwandais, Editions Kathala, Paris, 1996

ERNY P., Rwanda 1994. Clés pour comprendre le calvaire d'un peuple, Editions l'Harmattan, Paris, 1994

FONTETTE F. de, *Le racisme*, Presses universitaires de France, Que sais-je ?, n°1603, Paris, 1992

FONTETTE F. de, *Histoire de l'antisémitisme*, Presses universitaires de France, Que sais-je?, n°2039, Paris, 1991

FONTETTE F. de, *Sociologie de l'antisémitisme*, Presses universitaires de France, Que sais-je ?, n°2194, Paris, 1984

FRANCHE D., Rwanda. Généalogie d'un génocide, Editions Mille et une nuits, Paris, 1997

FROSSARD A., Le crime contre l'humanité, Editions Robert Laffont, Paris, 1987

GUICHAOUA A. (dir.), Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994). Analyses, faits et documents, Université des Sciences et Technologies de Lille, Karthala, Paris, 1995

GILBERT M., Atlas de la Shoah, Editions de l'Aube, Samuelson, Paris, 1992

GREGORIEFF V., Le judéocide, Editions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1994

GROSSER A. (dir.), 10 leçons sur le nazisme, Editions Complexe, Bruxelles, 1984

HARBESON J.W., ROTHCHILD D., CHAZAN N. (ed) Civil society and the State in Africa, Lynne Rienner Publishers, London, 1994

HELBIG D., MARTIN J., MAJOROS M., *Rwanda. Documents sur le génocide*, Préface de Maxime Steinberg, Editions Luc Pire, Bruxelles, 1997

HEUSCH L. de, *Le Rwanda et la civilisation interlacustre*, Etudes d'anthropologie historique et structurale, Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles, 1966

HIERNAUX J., Analyse de la variation des caractères physiques humains en une région de l' Afrique centrale : Ruanda-Urundi et Kivu, Annales du musée royal du Congo belge, Série in 8°, Sciences de l'Homme, Anthropologie, Volume 3, Tervuren, 1956

HILBERG R., La destruction des Juifs d'Europe, Gallimard, Folio histoire, Paris, 1988

HUSSON E. (dir.), Une culpabilité ordinaire, Hitler, les Allemands et la Shoah, les enjeux de la controverse Goldhagen, François-Xavier de Guibert, Paris, 1996.

L'Allemagne de Hitler, 1933-1945, Editions du Seuil, Paris, 1991 (reproduction d'un numéro spécial de l'Histoire, n°118, janvier 1989

KOTEK J. (dir.), L'insurrection du Ghetto de Varsovie, Editions Complexe, Bruxelles, 1994

LEMARCHAND P. (éd), L'Afrique et l'Europe, Editions Complexe, Bruxelles, 1994

LEMARCHAND R., Burundi. Ethnocide as discourse and practice, Cambridge University Press, Cambridge, 1994

MARRUS M., L'Holocauste dans l'Histoire, Editions Eshel, Paris, 1990

MATARD-BONUCCI M-A., LYNCH E. (éd), La libération des camps et le retour des déportés, Editions Complexe, Bruxelles, 1995

MEDECINS SANS FRONTIERES (éd.), *Populations en danger 1995. Rapport annuel sur les crises majeures et l'action humanitaire*, La Découverte, Paris, 1995

MEMMI A., Le racisme. Descriptions, définitions, traitement, Gallimard, Paris, 1994

Mémoire de Génocide, Le Centre de Documentation Juive Contemporaine, Paris, L'association "Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France", Paris

MILGRAM S., Soumission à l'autorité. Un point de vue expérimental, Calmann-Lévy, Paris, 1974

NEWBURY C., The cohesion of oppression, Columbia University Press, New York, 1988

NKUNZUMWAMI E., La tragédie rwandaise, L'Harmattan, Paris, 1996

POLIAKOV L., Bréviaire de la haine, Editions Complexe, Bruxelles, 1986

POLIAKOV L., Histoire de l'antisémitisme. 1. L'âge de la foi, Calmann-Lévy, Paris, 1981

POLIAKOV L., Histoire de l'antisémitisme. 2. L'âge de la science, Calmann-Lévy, Paris, 1981

POLIN C., Le totalitarisme, Presses universitaires de France, Que sais-je ?, Paris, 1982

PUJOLLE T., L'Afrique noire, Dominos Flammarion, Paris, 1994

PRUNIER G., The Rwanda crisis 1959-1994. History of a genocide, Hurst, London, 1995

REICHEL P., La fascination du nazisme, Editions Odile Jacob, Collection Opus, Paris, 1997

REYNTJENS F., L'Afrique des Grands Lacs en crise, Editions Karthala, Paris, 1994

RINGELHEIM F. (éd), *Les juifs entre la mémoire et l'oubli*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1985

ROBINSON N., *The genocide convention. A commentary*, Institute of Jewish Affairs, New York, 1990

RUTAYISIRE P., La christianisation du Rwanda (1900-1945). Méthode missionnaire et politique selon Mgr. Léon Classe, Editions Universitaires Fribourg Suisse, Fribourg, 1987

RYCMANS P., La politique coloniale, Les éditions Rex, Louvain, 1933

RYCMANS P., Dominer pour servir, L'édition universelle, Bruxelles, 1948

SALMON P., Le racisme devant l'histoire, Editions Labor, Collection "Problèmes", Bruxelles, 1980

SEGEV T., Le septième million : les Israéliens et le Génocide, Liana Levi, Paris, 1993

TERNON Y., L'Etat criminel. Les génocides au XX^e siècle, Editions du Seuil, Paris, 1995

VANSINA J., *L'évolution du royaume Rwanda des origines à 1900*, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Classe des sciences morales et politiques, Mémoires in 8°. Nouvelle série. Tome XXVI (Histoire) fasc. 2 et dernier, Bruxelles, 1962

VERSCHAVE F.-X., Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda, Editions La Découverte, Paris, 1994

VRBA R. avec BESTIC A., Je me suis évadé d'Auschwitz, Editions Ramsay, Paris, 1988

VIDAL C., Sociologie des passions. Rwanda, Côte d'Ivoire, Editions Karthala, Paris, 1991

VIDAL-NAQUET P., Les assassins de la mémoire : "Un Eichmann de papier" et autres essais sur le révisionnisme, La Découverte, Paris, 1987

WELLERS G., Les chambres à gaz ont existé. Des documents, des témoignages, des chiffres, Collection Témoins, Editions Gallimard, Paris, 1981

WORMSER-MIGOT O., Le retour des déportés, Editions Complexe, Bruxelles, 1985

WIEVIORKA A (dir.), Les procès de Nuremberg et de Tokyo, Editions Complexe, Bruxelles, 1996

WIEVIORKA A., *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Plon, Collection Pluriel, Paris, 1992

WIEVIORKA M., L'espace du racisme, Editions du Seuil, Paris, 1991

B. Articles et parties d'ouvrages collectifs

BAUER Y., "Essai sur le rôle de l'Holocauste dans l'histoire", manuscrit non daté, non publié.

DE WAAL A., OMAAR R., "The Genocide in Rwanda and the International Response", *Current History*, Vol. 94, n°591

CHRETIEN J.-P., "L'expansion coloniale. Les grands Etats à la conquête du monde", FERRO M., *Comprendre les Faits du XXème siècle*, Marabout université, Paris, 1997

CHRETIEN J.-P., "Rwanda, la propagande du génocide", LA BROSSE R. de (dir.), *Les médias de la haine*, Reporters sans frontières, Editions La Découverte, Paris, 1995, pp22-55

ELIAS M., HELBIG D., "Deux mille collines pour les petits et les grands", *Politique africaine*, n°42, juin 1991

"Les politiques de la haine. Rwanda, Burundi, 1994-1995", *Les Temps modernes*, n°583, juillet-août 1995

Mc CORMICK S.H., "The Lessons of Intervention in Africa", *Current History*, April 1995, Vol. 94, n°583, pp. 162-166

MOSLEY P., WEEKS J., "Adjustment in Africa", *Development Policy Review*, Vol 12, n³, September 1994, pp. 319-327.

C. Rapports et documents

Exile from Rwanda: background to an invasion, The U.S. Committee for refugees, issue paper, Washington D.C., février 1991

Rapport de la commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990 (7-21 janvier 1993). Rapport final, Fédération internationale des droits de l'homme, Africa Watch, Union interafricaine des droits de l'homme et des peuples, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, s.l., mars 1993

Genocide in Rwanda, April-May 1994, Human Rights Watch/Africa, Vol. 6, N°4, New York, May 1994

L'Holocauste, Institut commémoratif des martyrs et des héros, Yad Vashem, Jérusalem, 1988

Auschwitz et le Troisième Reich, Centre technique de l'Enseignement de la Communauté française, Frameries, 1993

Le Génocide Juif. 1941-1944, Centre technique de l'Enseignement de la Communauté française, Frameries, 1994

"Qui a armé le Rwanda ? Chronique d'une tragédie annoncée", Human Rights Watch, *Les dossiers du GRIP*, n°188, 1994

Rapport sur la situation des droits de l'homme au Rwanda, soumis par Mr. R; Degni-Ségui, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, en application du paragraphe 20 de la résolution 1944 S-3/1 de la Commission, en date du 25 mai 1994, Conseil Economique et Social, Commission des Droits de l'Homme, référence E/CN.4/1995/7, 28 juin 1994.

"Rwanda: I'honneur perdu des missionnaires", Golias Magazine, N° 48/49, Paris, 1996